

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Mardi 18 janvier 2005, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M^{me} Marie-Thérèse Bovier*, *MM. Bruno Martinelli*, *Jacques Mino*, *Olivier Norer*, *Jean-Pierre Oberholzer* et *M^{me} Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 janvier 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 janvier, mercredi 19 janvier et lundi 24 janvier 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai deux communications à vous faire. La première concerne la proposition de résolution PR-380, sur la reconnaissance du génocide arménien, qui figure à votre ordre du jour. Je souhaiterais que ce point puisse être traité en urgence pour des raisons de date. Le vote du plénum doit avoir lieu aujourd'hui, afin qu'un certain nombre d'actions puissent être organisées d'ici au mois d'avril, et je dépose donc une motion d'ordre dans ce sens.

Ma deuxième communication vise à rassurer un certain nombre de personnes. Comme vous vous en souvenez certainement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Grand Conseil, après des négociations de dernière minute – ce qu'on appelle ses «négociations du samedi matin» – a décidé de faire payer aux communes le coût des chômeurs placés par l'Office cantonal de l'emploi dans les institutions communales. Au-delà de la moralité de la décision soudaine du Grand Conseil de ne plus payer pour des chômeurs que l'Etat a lui-même placés et de reporter ces charges sans avoir prévenu qui que ce soit, cette affaire a posé un problème à la Ville. Si nous avions agi uniquement selon des critères financiers, nous aurions renvoyé, le 31 décembre 2004, tous les chômeurs placés par l'Office cantonal de l'emploi dans les institutions de la Ville, ce qui aurait évidemment été inacceptable.

A l'unanimité, le Conseil administratif a donc décidé d'aller jusqu'au bout des engagements, respectant ainsi la parole donnée à des gens qui travaillent dans les institutions de la Ville – la plupart de leurs mandats se termineront avant le mois de juin 2005. Selon des avis de droit, il semblerait que, finalement, ce ne sera pas forcément à la Ville de payer, car c'est en fait l'Etat qui a signé leur contrat; par conséquent, il ne peut pas se dédire. Je le répète, il n'est pas sûr que la Ville aura à payer la facture pour les chômeurs placés par l'Etat dans ses institutions, mais je tenais à évoquer ce point ce soir, pour rassurer ceux qui sont inquiets, ceux qui ont des amis ou des connaissances se trouvant dans ce cas. La Ville, quel que soit le verdict du droit, remplira ses engagements et paiera jusqu'à l'échéance de leur contrat les chômeurs travaillant dans ses institutions, qu'ils aient été engagés par elle ou par l'Etat. Il était important que cela se sache.

Par ailleurs, nous proposerons évidemment un débat plus large au sein du Conseil municipal à ce sujet, car il faut savoir qu'environ 200 personnes placées par le chômage travaillent à la Ville et qu'il y aura, non pas 200 postes, mais un certain nombre de postes à repourvoir, notamment dans le domaine de la surveillance de certaines institutions. Nous en parlerons le moment venu. Pour l'heure, je voulais simplement porter ces éléments à votre connaissance, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'avez lu dans la presse – mais nous le confirmons pour le *Mémorial* – au nom du Conseil administratif et du Conseil municipal, nous avons versé à la Croix-Rouge suisse 100 000 francs pour les victimes du Sud-Est asiatique. Peut-être irons-nous encore plus loin dans cette démarche, nous vous donnerons ultérieurement des précisions à ce sujet.

Je confirme aussi que le Conseil administratif a décidé d'ensevelir Aimée Stitelmann au cimetière des Rois. J'ai reçu sa famille dans mon bureau il y a une heure pour le lui annoncer. Vous savez qu'Aimée Stitelmann a reçu, en 2004, la médaille «Genève reconnaissante» pour les actions qu'elle a menées pendant la guerre de 1939-1945, réhabilitant ainsi une certaine image de la Suisse.

J'ai quelques autres nouvelles à annoncer. J'ai envoyé à tous les conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, un courrier concernant le Fonds d'équipement communal. Ce dernier a versé 1 560 000 francs aux recettes générales de la Ville, pour la création des 312 places de crèche à laquelle nous avons procédé en 2003-2004. J'aimerais que ce courrier figure au *Mémorial*, car il sera peut-être utile de le consulter lors de l'étude du budget 2006.

Lettre de M. Manuel Tornare adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève:

Genève, le 14 janvier 2005

Concerne: création de places en institutions de la petite enfance - Fonds d'équipement communal

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil administratif de la Ville de Genève a reçu confirmation, par lettre du 29 octobre 2004, de M. Claude Etter, président du Fonds d'équipement communal, du versement d'un montant de 1 560 000 francs pour la réalisation de 312 nouvelles places sur 2003 et 2004, une place permettant l'accueil de 1,5, voire 2 enfants.

J'espère que vous accueillerez cette nouvelle avec la même satisfaction que le Conseil administratif.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Manuel Tornare

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai une autre bonne nouvelle à annoncer, qui répondra à certaines attaques des démocrates-chrétiens et des radicaux lors de l'étude du budget 2005 de mon département, et qui est également réjouissante pour M. Muller et les recettes générales de la Ville. Nous avions sous-estimé les recettes provenant de la section des passeports en les évaluant à 100 000 francs pour 2004; je confirme que, aux comptes 2004, ces recettes se monteront en fait à 472 000 francs. Malgré tous les fonctionnaires que nous avons récupérés pour rendre service à certains collègues, comme je l'avais dit lors du vote du budget 2005, ce seront donc 472 000 francs qui vont améliorer les recettes de la Ville.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez tous lu la presse aujourd'hui et vous avez donc appris que notre collègue André Hediger était hospitalisé. Pour ceux qui n'en seraient pas encore informés, André Hediger a été victime d'un infarctus dans la nuit de mercredi à jeudi. Je suis allé lui rendre visite jeudi, en fin d'après-midi, et j'ai constaté qu'il avait affronté son attaque cardiaque et s'en remettait tranquillement. Il est resté quelques jours aux soins intensifs, mais il est maintenant en chambre. Il faut lui laisser un peu de calme et de temps, et il nous rejoindra dès qu'il le pourra. C'est lui qui déterminera le moment de son retour. Sachez que le suivi du département des sports et de la sécurité est assuré par mes soins, puisque je suis le suppléant de M. Hediger au sein du Conseil administratif, et qu'il n'y a donc pas de vacance dans ledit département.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai un certain nombre de communications à vous faire. Tout d'abord, bien sûr, je tiens à excuser l'absence du conseiller administratif M. André Hediger, à qui le Conseil municipal, son bureau et moi-même, en tant que président, présentons nos meilleurs vœux de prompt rétablissement. Nous nous réjouissons de le revoir parmi nous; c'est un personnage de poids, populaire, extrêmement engagé dans la vie de la commune, et son absence nous inquiète.

Je dois aussi excuser l'absence de M. Tornare demain, de 17 h 45 à 19 h.

En votre nom à tous, je tiens à présenter tous nos vœux de prompt rétablissement à M. Bruno Martinelli, qui est actuellement hospitalisé. Je présente également nos condoléances à M. Coste, qui a eu l'immense chagrin de perdre son père en ce début d'année.

Afin de rendre hommage aux victimes du tsunami du 26 décembre 2004, je prie le Conseil municipal d'observer une minute de silence dans cette enceinte. Plusieurs victimes sont Genevoises et par ailleurs les populations locales ont énormément souffert.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Le président. J'en viens à la communication suivante. Il s'agit, cette fois, d'un sujet moins grave. Mesdames et Messieurs, nous allons adopter un système de cartes d'identification des conseillers municipaux, et vous devez aller les signer tout à l'heure à la salle dite des Deux-Cents; pour ceux qui ne le sauraient pas, il s'agit de la petite salle située derrière celle des pas perdus, où se réunit le personnel des services financiers lors du vote du budget. Si votre photo n'a pas été enregistrée, il faudra en faire tirer une.

J'aimerais ensuite vous rappeler la réunion de la commission ad hoc Casino vendredi 21 janvier 2005 à 12 h 15. Les chefs de groupe n'ont pas tous donné le nom des membres qui y participeront, et M^{me} Cabussat en a besoin. Je leur saurais donc gré de bien vouloir lui transmettre cette information dans les délais requis. Cette séance, d'entente avec le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe, sera présidée par le président du Conseil municipal – il en ira d'ailleurs de même le 28 janvier 2005, pour la séance de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville. Là aussi, la liste des membres n'a pas été fournie par tous les chefs de groupe, et M^{me} Cabussat attend les noms des personnes concernées pour pouvoir les convoquer.

Dans un premier temps, j'avais prévu de réunir la commission du règlement vendredi prochain. Le bureau, les chefs de groupe et moi-même avons décidé de renoncer à cette séance, étant donné qu'une séance plénière supplémentaire nous attend lundi prochain et que notre charge de travail à tous est très lourde.

J'ai le plaisir de vous indiquer que, vu la fermeture du Café Papon pour trois mois environ, c'est la société Regeservice qui reprend la gestion de la buvette du Conseil municipal. Il y aura quelques changements, que nous espérons positifs. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de faire bon accueil à ce nouveau gérant, qui devrait, selon ce qu'il m'a dit tout à l'heure, exercer cette tâche au moins durant trois mois.

Vous savez que notre système informatique a souffert de la panne électrique généralisée de cet après-midi. Le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe ont donc décidé tout à l'heure que, si d'aventure nous étions perturbés dans nos débats par un incident, nous renoncerions à poursuivre notre séance et que nous reprendrions nos travaux demain à 17 h.

Concernant notre ordre du jour, je dois signaler que le point 21, rapport sur la résolution R-52, sera lié au point 45, réponse du Conseil administratif à la motion M-463; il s'agit dans les deux cas de l'Agenda 21. De même, le point 29, rapport sur la pétition P-99, sera lié au point 34, rapport sur la motion M-303, les deux objets concernant la question du stationnement dans le quartier des Eaux-Vives. Enfin, j'ai reçu de la part de quelques-uns d'entre vous des demandes de vote sur le siège, mais vous me les présenterez à nouveau lorsqu'il sera temps.

Je passe maintenant au courrier que nous avons reçu. Je prie M. Schweingruber de nous lire la lettre, du 14 janvier 2005, que m'a adressée la Société genevoise pour la protection des animaux.

Lecture de la lettre:

Concerne: abolition du nourrissage des pigeons par graines orni-stériles

Monsieur le président,
Messieurs les membres du Conseil municipal,

Nous apprenons par voie de presse ainsi que par la rumeur que la décision a formellement été prise de mettre un terme, au 31 décembre 2004, au nourrissage des pigeons en ville de Genève au moyen de graines orni-stériles.

La SPA Genève est bien sûr au courant des réticences de certains face au nourrissage des pigeons au moyen de graines orni-stériles – réticence qu'elle partage d'ailleurs, dans une certaine mesure – quant à son impact sur la faune.

Toutefois, la SPA Genève ne peut que s'étonner de la précipitation et du manque de réflexion à court, moyen et long terme qui ont présidé à cette décision de couper subitement, au plus fort de l'hiver et juste avant la saison de reproduction, tout nourrissage des pigeons à l'orni-stérile, sans pour autant avoir prévu une quelconque mesure de remplacement!

En effet, les pigeons genevois, qui ont été nourris depuis des dizaines d'années, se retrouvent ainsi le 1^{er} janvier 2005, au plus fort de l'hiver, privés de toute nourriture.

En conséquence, on les voit déjà aujourd'hui se rapprocher des immeubles, voire y pénétrer pour tenter de trouver de la nourriture là où elle se trouve!

Je vous laisse imaginer les dégâts que ce rapprochement des pigeons en direction des habitations va nécessairement causer...

Par ailleurs, le printemps approchant et avec lui la saison des amours, les pigeons de Genève, privés de l'orni-stérile, vont donc se reproduire, ce printemps, en toute liberté, aggravant ainsi la problématique des pigeons en ville, alors même que la population genevoise ne cesse déjà de se plaindre des dégradations causées par la population actuelle!

Ainsi, cette décision prise à la hâte, juste avant les Fêtes de Noël, n'a pour seul effet concret, à court terme, que d'aggraver la situation des pigeons genevois tant du point de vue de la protection des animaux que du confort et du bien-être des citoyens et de la préservation du patrimoine immobilier!

Il eût été bien plus prévoyant de continuer à distribuer des graines orni-stériles jusqu'au printemps!

Si cela n'était pas possible, il aurait alors au moins convenu de prévoir un nourrissage des pigeons au moyen de maïs dans les parcs de la ville, afin de contenir les pigeons loin des habitations et d'assurer leur survie durant les mois d'hiver!

Par ailleurs, cela fait plusieurs années que la SPA Genève et le Centre ornithologique de Genthod tentent de discuter avec les autorités communales pour tenter de trouver une solution de remplacement au nourrissage des pigeons par les graines orni-stériles, solution de remplacement qui pourrait prendre la forme de création de pigeonniers ou d'actions d'effarouchement ponctuelles, voire d'une combinaison de plusieurs méthodes.

Or, j'apprends que, bien qu'ayant supprimé définitivement le nourrissage par le biais de graines orni-stériles, le Conseil municipal n'a pas jugé bon de lancer une étude scientifique pour envisager la mise sur pied de méthodes de remplacement afin d'éviter une trop forte reproduction des pigeons. Les solutions n'ont toujours pas suscité l'intérêt des autorités contactées à ce sujet.

A l'évidence, et si rien n'est entrepris à très bref délai, les pigeons vont recommencer à se reproduire, de sorte que leur population va augmenter rapidement, mettant à néant tous les efforts qui ont été faits pendant les vingt à trente dernières années pour tenter de maintenir leur population dans des normes acceptables.

Le but de la présente est donc de vous exhorter à prendre des mesures afin:

1. d'assurer le nourrissage des pigeons genevois jusqu'au printemps de cette année au moyen de graines orni-stériles ou, à défaut, au moyen de maïs;

2. de prendre les mesures utiles afin qu'une étude soit menée sur des bases scientifiques pour tenter de mettre sur pied une solution de remplacement cohérente permettant de contrôler la population des pigeons en ville de Genève et compatible avec la protection des animaux.

Il va de soi que la SPA Genève se tient à disposition de toute autorité qui le souhaiterait en vue de tenter de collaborer à l'évaluation de la situation ainsi qu'à la mise sur pied des solutions alternatives qui seraient envisagées.

Il va également de soi que nous restons à votre entière disposition pour discuter plus en détail de ces problématiques.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Messieurs les membres du Conseil municipal, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Frédérique Flournoy
Présidente de la Société genevoise
pour la protection des animaux

Le président. Je passe à la communication suivante: un photographe du journal *Le Courrier*, M. Koessler, souhaiterait prendre quelques photos dans cette enceinte. Lui en donnez-vous l'autorisation, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux?

Mise aux voix, la demande de prendre des photos est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Le président. Nous avons reçu deux demandes d'urgence. Je vous propose de les voter à 20 h 30 et, si elles sont acceptées, de traiter immédiatement les objets concernés. Il s'agit de l'interpellation I-132 de M^{me} Claudine Gachet, intitulée: «Les Fêtes de Genève en péril», et de la motion M-518 de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Sébastien Bertrand, Didier Bonny, Eric Fourcade, René Grand et Marc-André Rudaz, intitulée: «La Nouvelle Roseraie en main de la Ville de Genève: une priorité pour le Conseil municipal».

Nous votons immédiatement la motion d'ordre de M. Mugny, qui demande qu'on traite la proposition de résolution PR-380 à 20 h 30.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

3. Questions orales.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, c'est en tant que président de la commission des pétitions que je m'adresse à M. le maire Pierre Muller, ainsi qu'à M. Christian Ferrazino, concernant la pétition P-119 intitulée «Vétusté de l'immeuble sis au 3, rue Jean-Jacques-De-Sellon». Notre commission a auditionné hier soir l'une des pétitionnaires, et nous allons continuer la série des auditions. Cependant, nous tenons dès ce soir à interroger MM. Muller et Ferrazino concernant quatre points urgents, surtout en plein hiver.

Il y a urgence, car le toit de cet immeuble est en très mauvais état; il est recouvert par une bâche en plastique et le concierge – que nous avons également auditionné hier soir – doit placer des seaux pour récolter l'eau de pluie qui filtre. Le deuxième point sur lequel nous aimerions une réponse est celui de l'isolation et du chauffage; certains appartements ne sont pas pourvus de chauffage et c'est problématique à une période froide comme celle que nous connaissons actuellement. Le troisième point porte sur l'électricité. Les pompiers ont dû être appelés une fois pour des problèmes de fuite d'eau sur les fils électriques, ce qui met en cause la sécurité des habitants. Enfin, le quatrième point concerne la pose d'un digicode. En effet, cet immeuble est apparemment le seul de la région à ne pas en avoir, ce qui cause toutes sortes de désagréments liés au fait que la porte est continuellement ouverte.

Je voulais donc, à la demande unanime des membres de la commission des pétitions présents à la réunion d'hier soir, interroger le Conseil administratif sur ces quatre points.

M. Pierre Muller, maire. Monsieur le conseiller municipal Rielle, à ces questions techniques, nous allons apporter des réponses techniques. Cependant, nous ne les avons pas aujourd'hui – ni M. Ferrazino, ni moi-même – et nous vous répondrons donc demain, au point de l'ordre du jour prévu à cet effet.

M. Alain Marquet (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Monsieur le conseiller administratif, vous connaissez certainement la rue du Tir, située à un endroit stratégique du quartier de la Jonction, entre l'Usine, Artamis et le Palladium. Cette rue est fréquemment souillée par les personnes qui passent d'un lieu à l'autre et elle ne bénéficie pas des attentions de la Voirie, le samedi matin et le dimanche matin, après les nuits agitées qui peuvent avoir lieu dans le quartier.

J'aimerais savoir s'il est possible de solliciter la Voirie pour que la rue du Tir soit plus régulièrement nettoyée après les agapes et sorties festives du vendredi et du samedi soir.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il est vrai, Monsieur Marquet, que nous enregistrons régulièrement des demandes comme celle que vous venez de faire, concernant telle ou telle rue en particulier. Chacune d'elles est examinée, qu'elle émane d'un citoyen ou d'un élu – *a fortiori* dans ce dernier cas, me direz-vous. En tout cas, nous ne négligeons jamais de telles demandes.

Comme vous l'avez indirectement laissé entendre dans votre intervention, ces nettoiemnts sont sollicités le dimanche, c'est-à-dire après les festivités du week-end. Or, si un certain nombre d'habitants seraient très contents d'avoir une rue plus propre ce jour-là, d'autres sont très heureux de bénéficier d'un certain silence et d'un peu de quiétude pour pouvoir dormir plus longtemps. Nous devons donc chaque fois effectuer une pesée d'intérêts entre le désir bien légitime des uns d'avoir des rues propres dès le dimanche matin à leur réveil, et celui, également bien légitime, des autres de pouvoir se reposer le dimanche, puisque c'est un des rares jours où ceux qui habitent la ville peuvent aspirer au silence.

Nous examinerons la demande que vous avez formulée, Monsieur Marquet. Ne doutez pas que, si nos services considèrent qu'ils peuvent intervenir y compris le dimanche, ils le feront, bien entendu.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Elle concerne le quai Ernest-Ansermet, situé entre la passerelle des Vernets et le pont des Acacias. Cette rue est très mal éclairée et, lorsque l'on sort de la patinoire, par exemple, et qu'il y a beaucoup de circulation et de piétons, cet endroit est très dangereux, car on ne voit pas les passages pour piétons. En outre, il y a là un parc qui n'est pas éclairé du tout et qui crée comme une espèce de trou noir. Je vous le signale, Monsieur le conseiller administratif. Je sais qu'il s'agit en partie de l'éclairage public, mais je me demande si la Ville ne peut pas intervenir.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame Hämmerli-Lang, c'est la Ville qui est chargée de l'éclairage public, tout particulièrement sur des axes comme celui que vous venez d'évoquer. Nous allons bien sûr examiner la situation pour évaluer si elle est due à une défaillance des luminaires ou si elle

correspond à l'éclairage normal du quartier. Si vos constats sont partagés, il conviendrait de remédier au problème. Je vous tiendrai au courant, car je n'ai pas ces réponses ce soir.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Cette question s'adresse à M. Ferrazino et concerne le carrefour entre les rues de Berne et du Môle et l'aménagement de la zone de rencontre. Les habitants ont accueilli avec plaisir, bien sûr, les aménagements qui ont été réalisés, mais ils se sont aussi aperçus – avec grand déplaisir et une certaine crainte – que ces aménagements entraînent des problèmes de sécurité plus importants que précédemment. Ma question est la suivante: quelles sont les mesures concrètes que vous envisagez de prendre, en tout cas pendant la période transitoire, et à partir de quand seront-elles prises?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Le problème que vous posez, Madame Contat Hickel, est en fait celui des conséquences inhérentes à tout nouvel aménagement du type zone de rencontre. Nous l'avons d'ailleurs rencontré à la rue des Marronniers et à la rue de la Flèche, où nous avons également aménagé de telles zones, et voilà que ces difficultés surviennent maintenant dans le quartier des Pâquis, en particulier à la rue du Môle.

Nous en avons déjà parlé avec mon collègue Tornare, puisqu'il y a une école dans cette rue. Les patrouilleuses scolaires sont dans une situation un peu nouvelle par rapport à l'exercice habituel de leur fonction. En effet, leur rôle consiste, en général, à faire traverser en toute sécurité les enfants sur des passages pour piétons. Or, précisément, dans le cas d'une zone de rencontre, il n'y a plus de passages piétons, puisque ladite zone vise à donner la priorité aux piétons, qui doivent pouvoir se sentir en sécurité partout. Cela, c'est la théorie. Mais vous avez raison de dire, Madame la conseillère municipale, qu'elle diffère souvent grandement de la pratique.

Il y a effectivement un problème dans la période de transition: alors qu'on avait l'habitude de traverser la chaussée en empruntant les passages pour piétons, il faut, dans ces zones de rencontre, adopter de nouvelles habitudes, pour que la sécurité soit véritablement garantie. Nous nous y employons au niveau de l'aménagement, en essayant de briser l'aspect rectiligne des rues avec du mobilier urbain, des bacs d'orangerie, et en aménageant un certain nombre de places de stationnement pour les voitures ou les deux-roues.

Tout comme vous, Madame Contat Hickel, je reconnais qu'il est difficile d'atteindre une réussite totale dans un premier temps. Mais, en raison des difficultés que vous relevez, faut-il renoncer à aménager des zones de rencontre

dans nos quartiers? Personnellement, je ne le pense pas. Je suis d'avis qu'il faut au contraire intervenir auprès des usagers et notamment des automobilistes, pour leur faire intégrer cette nouvelle donnée: dans ces zones de rencontre, même si on peut y accéder en voiture, la priorité appartient aux piétons. Il est certes assez insolite – en particulier à Genève – que l'automobiliste doive céder la priorité aux piétons, mais c'est ce que prévoit la réglementation juridique des zones de rencontre, et c'est ce que nous nous employons à mettre en pratique.

Mon collègue Tornare recevra, le mois prochain, les patrouilleuses scolaires concernées par la rue du Môle, et des représentants de mon département s'associeront à cette réflexion. De la sorte, nous essaierons d'instaurer un certain nombre de pratiques permettant d'assurer le succès – souhaité par tous, je crois – de ces nouveaux aménagements que sont les zones de rencontre.

M. Pierre Losio (Ve). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Patrice Mugny. Est-il en mesure de nous donner ce soir quelques informations sur la situation et l'avenir de la Bâtie-Festival de Genève? Le département des affaires culturelles sert-il de médiateur? La démission du directeur du festival est-elle définitive? L'édition 2005 est-elle remise en cause?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. En fait, la situation est assez simple: il y a eu un litige entre le comité de la Bâtie-Festival de Genève et M. Olivier Suter, son nouveau directeur. Celui-ci, espérant peut-être qu'on la refuserait, a donné sa démission, et le comité l'a entérinée. Ces événements se sont déroulés en très peu de jours, même si la crise couvait manifestement depuis plusieurs mois. La Ville, quant à elle, a signalé qu'elle n'avait pas à intervenir, car il s'agit d'une gestion déléguée: elle subventionne un comité chargé d'organiser le festival. Cependant, nous étions prêts à entendre les parties et à jouer le rôle de médiateurs. Quelques conseillers et moi-même avons donc auditionné le comité du festival – j'avais entre-temps reçu des documents que M. Suter m'avait envoyés concernant sa démission – puis M. Suter lui-même. Ce dernier désirait notre médiation, mais le comité l'a refusée. Dès lors, la Ville ne pouvait plus intervenir, puisqu'une médiation n'a de sens que si les deux parties sont d'accord d'y participer.

Cela dit, nous avons été très fermes avec le comité. Sachant que l'édition 2005 était en préparation et que des contacts avaient déjà été pris, nous lui avons demandé s'il était en mesure de nous garantir que les manifestations auraient lieu. Ses représentants ont répondu affirmativement. Néanmoins, ils ont ajouté que l'édition 2005 ne serait peut-être pas aussi importante que d'habitude.

Le comité va évidemment mettre au concours le poste de directeur ou de directrice du festival. Parallèlement, l'administratrice ayant également démissionné, son poste sera aussi mis au concours. Des personnes seront engagées et le festival aura lieu en 2005. Mais, si jamais il n'était pas à la hauteur des éditions précédentes, s'il y avait moins de concerts, il a été convenu que cela profiterait financièrement à la Ville. En effet, il est évident que, dans le cas d'une version plus brève dudit festival, la subvention votée par le Conseil municipal ne sera pas entièrement dépensée et qu'une partie retournera dans les caisses municipales. J'espère avoir ainsi répondu à votre question, Monsieur Losio.

M^{me} Claudine Gachet (R). Ma question s'adresse à M. Mugny. Comment se fait-il que les enfants qui ont joué dans *Les enfants du Levant* ont été dédommages avec une rose, de la part de la cheffe de cœur, un programme du spectacle, un goûter lors de la première et un sac publicitaire? Habituellement, le Grand Théâtre offre 200 francs à chaque enfant jouant dans une pièce, je crois.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Madame Gachet, je n'ai pas de réponse à vous donner ce soir. Je vais me renseigner demain, dès potron-minet, et je vous répondrai à la séance de 17 h.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare. Après la dernière séance de la commission sociale et de la jeunesse, plusieurs de ses membres se sont interrogés sur la représentativité de la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance, qui devrait avoir comme but de représenter l'ensemble des comités de crèche, soit les employeurs du personnel de la petite enfance. Or il semble que peu de comités connaissent l'existence de cette fédération ou, en tout cas, ont des contacts avec elle. Vous serait-il possible, Monsieur le magistrat, de nous donner davantage d'informations sur cette fédération, et de vous assurer qu'elle convoque l'ensemble des comités de crèche de la Ville à ses assemblées générales?

Le président. M. Tornare répondra demain.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Tornare. Elle concerne les équipements publics que la Ville construit entre le chemin des Ouches et l'avenue Camille-Martin. A cet endroit sont également

prévus une crèche et des locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement. Un document daté de janvier 2004 et intitulé «Développement du secteur de la petite enfance: état des lieux et perspectives» prévoyait l'ouverture de cette crèche en automne 2005; le document actualisé de mai 2004 la prévoyait toujours, mais j'ai cru comprendre qu'elle ne serait ouverte qu'en automne 2006. J'espère que les raisons qui ont amené la Ville à renvoyer la date de cette inauguration ne sont pas d'ordre financier. Il y a moins de quatre mois, on nous annonçait que la petite enfance serait une priorité pour la Ville de Genève en 2005. Pourrions-nous avoir des explications au sujet de ce nouveau délai pour l'ouverture de ladite crèche?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, j'ai déjà répondu à cette question le 4 décembre 2004, lors du vote du budget 2005, mais il est évident qu'à 1 h ou 1 h 30 du matin l'ambiance n'était pas à une écoute attentive dans cette enceinte... J'ai dit que nous avions dû retarder l'ouverture de certaines crèches. En effet, bien que j'aie demandé plus d'argent pour 2005, je n'ai obtenu que 5,2 millions à la suite des arbitrages que nous avons dû faire au sein du Conseil administratif. Or cette somme ne permet pas de procéder à toutes les inaugurations de crèche prévues en 2005, comme je l'ai expliqué le 4 décembre 2004.

Le président. Nous passons à la dernière question pour aujourd'hui, le temps dévolu aux questions étant déjà presque écoulé.

M. Damien Sidler (Ve). Ma question s'adresse à MM. Tornare et Ferrazino et concerne l'école sise au boulevard Carl-Vogt. Vous savez que la Télévision suisse romande (TSR) a entamé la rénovation de ses immeubles, dont la Maison de la radio, située au boulevard Carl-Vogt. Ce bâtiment va être avancé de 6 à 10 m, jusqu'à la limite actuelle du trottoir, et sera rehaussé de trois à quatre étages, ce qui n'est pas négligeable. L'association des parents d'élèves de l'école d'en face s'est inquiétée des possibles conséquences au niveau de l'ensoleillement du préau, qui n'est déjà pas vraiment optimal. Il y a eu un échange de lettres à ce sujet entre les parents et la Ville. Je ne vais pas les lire ici, mais, en résumé, on a répondu aux parents – sans les rassurer et sans aucune étude à l'appui – qu'il n'y aurait effectivement plus beaucoup de soleil dans le préau, mais qu'on ne pouvait pas y changer grand-chose.

Je voudrais donc savoir si on peut faire une étude, même sommaire, pour étayer un peu la réponse de la Ville et répondre aux préoccupations des parents,

qui me semblent bien légitimes. Le préau dont il est question, qui sert aux activités parascolaires et aux élèves entre midi et 14 h et lors des récréations, pourra-t-il bénéficier d'un minimum d'ensoleillement? Dans ce quartier, il n'y a plus beaucoup de soleil, actuellement.

Le président. Avant de donner la parole à M. le conseiller administratif, je tiens à préciser que j'ai profité pleinement de mes vacances, au point que j'ai oublié que le temps dévolu aux questions était de trente minutes – je croyais qu'il était de quinze. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rends le quart d'heure que j'étais en train de vous voler!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je répondrai très brièvement. Monsieur Sidler, je peux vous dire que nous avons pris le temps d'étudier ce dossier dans les moindres détails. Le Conseil administratif a reçu la direction de la TSR et ses mandataires – en particulier les architectes – pour examiner exactement de quoi il retournait. Je ne vous cache pas que notre premier préavis, dans cette affaire, était défavorable. Cela me donne l'occasion de préciser qu'en l'occurrence la Ville, comme toute commune, n'a que la compétence d'émettre des préavis; la décision finale, c'est-à-dire l'autorisation de construire ou le refus de la délivrer, relève du Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

Dans le cadre des prérogatives municipales, c'est-à-dire l'émission de préavis, nous avons rencontré les intéressés. Il faut souligner qu'après négociation nous avons obtenu une amélioration qualitative du projet initial. Faut-il s'en féliciter? Je dirai que oui, d'une certaine manière, même si ce projet n'est pas forcément de nature à nous satisfaire totalement. Comme dans tout préavis, nous avons procédé à une pesée d'intérêts et le Conseil administratif a convenu – car, vu son importance, ce dossier a été examiné non seulement par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, mais également par l'ensemble du Conseil administratif – qu'il pouvait émettre un préavis favorable.

Quant à l'ensoleillement, Monsieur Sidler, vous pensez bien que c'est un aspect directement lié aux exigences fixées par la loi cantonale, s'agissant des conséquences d'une construction sur les autres bâtiments et le voisinage. Je ne doute pas que le département compétent – en l'occurrence, le DAEL – aura pris soin d'examiner la question avant de délivrer cette autorisation, et je répète que la Ville n'a pas la compétence d'exiger telle ou telle chose de la part d'un constructeur, fût-il la TSR. Nous avons émis un préavis qui, de négatif au départ, est devenu positif, vu l'amélioration qualitative du projet. Voilà ce que je peux vous répondre par rapport à l'ensemble de ce dossier, Monsieur Sidler.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-Lungmann, vice-présidente.)

M. Patrice Reynaud (L). Ma question s'adresse à M. Ferrazino, et elle a trait à un magnifique document que nous avons tous reçu. Il émane à l'évidence de vos services, Monsieur le magistrat, et il décrit – tout en les vantant – les réalisations éphémères de l'été 2004, plus régulièrement connues sous le nom «Les yeux de la ville».

Je ne reviendrai pas, rassurez-vous, sur l'opposition manifeste et constante des libéraux face à cette opération. Ce soir, mon objet est autre. Je souhaiterais savoir si le coût de cette brochure – qui ne doit pas être négligeable, j'imagine – est compris dans la ligne budgétaire de 300 000 francs où était inscrite l'opération «Les yeux de la ville» au budget 2004.

Nonobstant le dépôt des nombreux amendements de l'Entente, au demeurant tous refusés, lors du vote du budget 2005, je constate une croissance plus qu'exponentielle des frais d'impression et de publication de la Ville de Genève qui, en cette période de vaches maigres, ne manque pas d'inquiéter – ou, en tout cas, de m'inquiéter!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Pour vous rassurer, Monsieur Reynaud, je dirai que les montants en question ne sont pas du tout en train de prendre l'ascenseur. Le Conseil administratif s'emploie, chaque fois qu'il le peut, à mener une politique qui aille dans le sens d'une stabilisation des postes 31, où figurent précisément les frais d'impression auxquels vous avez fait allusion.

En l'occurrence, il faut quand même savoir ce que vous voulez. En effet, vous êtes très nombreux – notamment sur vos bancs, Monsieur Reynaud – à nous dire qu'il est très bien de faire des expériences comme «Les yeux de la ville», mais qu'il faut en tirer les conséquences, en dresser le bilan. J'entends encore un certain nombre d'entre vous me dire qu'il est trop facile d'éviter de faire une synthèse de ces démarches. Ne vous sentez pas particulièrement visé, Monsieur Reynaud, mais ce sont des discours que j'entends plutôt de votre côté. Or, quand nous procédons au travail demandé, on nous dit que nous aurions pu éviter une dépense aussi somptuaire! Alors, il faudrait vraiment savoir ce que vous souhaitez!

Quant à la brochure en question ici, elle est faite en papier 100% recyclé; vous conviendrez que ce n'est pas le plus cher qu'on puisse trouver! En outre, sa conception a été assumée essentiellement par celui qui vous parle et deux fonc-

tionnaires de mon département; ce travail est donc compris dans les activités quotidiennes pour lesquelles ils sont rétribués. Nous avons également fait appel à des écrivains qui ont bien voulu travailler bénévolement pour cette brochure, ainsi qu'à des citoyens qui ont participé à sa réalisation et qui ont trouvé plutôt plaisants les aménagements éphémères dont elle traite. A ce niveau-là, je peux donc vous dire, Monsieur Reynaud, que les coûts engendrés par ce document sont très faibles.

Au lieu que vous vous interrogiez de manière quelque peu ironique sur les incidences financières de cette démarche, nous aurions pu nous attendre à ce que vous nous remerciiez d'avoir répondu à une demande – au demeurant parfaitement légitime – du Conseil municipal, celle de tirer les bilans des expériences que nous faisons!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Pour ma part, j'ai une question à l'intention du magistrat Hediger; comme il est absent et remplacé par M. Muller, c'est à ce dernier que je l'adresse.

Quand on va à la piscine des Vernets pour y faire des longueurs dans le bassin principal, on a le plaisir de voir un énorme panneau, sur toute la longueur du bâtiment, où il est marqué: «Buvez Coca-Cola!» Je sais qu'il n'est pas bien de faire de la publicité pour un produit dans cette enceinte mais, si je ne le nomme pas, on n'y comprendra rien.

Monsieur le maire, dans une commune qui promeut les modes de déplacement alternatifs parce que cela fait du bien à la tête et à la santé, dans une commune dont les restaurants scolaires mettent en avant le bien manger, le bio, selon le principe de la fourchette verte, trouvez-vous normal qu'à la piscine des Vernets trône une énorme banderole avec le slogan que je viens de citer? Pour ma part, je trouve cela désagréable et vraiment inadéquat, et je souhaiterais que la municipalité fasse procéder à l'enlèvement de cette banderole. Je vous remercie d'avance.

M. Pierre Muller, maire. Madame Salerno, je ne peux pas vous donner de réponse toute faite. Cela fait bien longtemps que je ne suis pas allé faire quelques longueurs à la piscine des Vernets, je vous l'avoue. Quoi qu'il en soit, je me renseignerai à propos de cette publicité pour cette marque de limonade. Comme le suggérerait M. Ferrazino, qui a le sens de l'image et de la litote, nous aurions peut-être préféré, comme dopant, un grand vin de bourgogne ou de bordeaux... Cela dit sous l'angle de la plaisanterie, bien évidemment! Je vous répondrai demain.

M. Guillaume Barazzone (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous n'êtes pas sans savoir que le groupe démocrate-chrétien a déposé une motion M-516 invitant le Conseil administratif à présenter dans les plus brefs délais un projet de construction de logements sur la parcelle d'Artamis. Pour mémoire, je rappelle que le Conseil d'Etat a adopté en 1997 un plan localisé de quartier comprenant la construction de logements. Les conseillers municipaux démocrates-chrétiens sont donc quelque peu impatients de voir se réaliser ce projet d'envergure au centre-ville, dans un lieu bien desservi par les transports publics et proche de l'Université.

Ma question est la suivante. Nous savons que, lors de l'échange de parcelles entre la Ville de Genève et les Services industriels de Genève (SIG), le problème de la dépollution a été soulevé. Nous aimerions connaître précisément les conditions négociées entre la Ville et les SIG, et où en sont les négociations. Qu'entend-on faire de cette parcelle, et dans quels délais?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Barazzone, je ne vais pas rappeler tout l'historique, que vous connaissez certainement, du site d'Artamis. L'avant-dernière étape a été un refus par le Conseil municipal – grâce à une alliance entre l'Entente et le Parti du travail, je crois – d'un aménagement de type coopératif et convivial, au profit de la construction de logements. Juste après – je suis arrivé au Conseil administratif à ce moment-là – on a découvert qu'il y avait des problèmes de pollution à cet endroit. Le Conseil administratif m'a alors chargé, sachant qu'il y a aussi des activités culturelles à Artamis, d'aller négocier avec les personnes actives sur ce site.

Nous avons donc discuté sur ce que nous allions faire: si la pollution se confirmait, quels étaient les bâtiments les plus touchés? Comment allait-on travailler et imaginer un projet par étapes? Je rappelle ici qu'il y a une réserve impérative sur la partie du terrain appartenant à la Ville, c'est celle d'y construire une école. L'Etat, qui possède l'autre partie, envisage d'y mettre un établissement médico-social. Entre-temps, Monsieur Barazzone, on ne parlait plus de pollution sur ce site, mais de contamination grave au cyanure. Je précise tout de suite que ce cyanure n'a heureusement pas d'effets sur les personnes déployant des activités à cet endroit. Cependant, il y a un danger de pollution de la nappe phréatique – qui n'est pas utilisée pour abreuver les Genevois, rassurez-vous, Mesdames et Messieurs – et d'écoulement dans le Rhône voisin. A nouveau, il ne s'agirait pas d'écoulements toxiques, mais on ne peut pas laisser cette situation perdurer. Par la suite, on a encore découvert des hydrocarbures en grande quantité dans ce terrain.

Selon les dernières expertises, qui nous sont parvenues juste avant Noël, il faudra creuser à 7 ou 8 m de profondeur sur tout le site, tout démolir, puis

remettre de la terre et tout recommencer. Nous sommes donc face à une situation totalement nouvelle. Actuellement, nous n'avons pas encore rencontré les personnes actives sur place, si ce n'est pour leur dire que la donne avait complètement changé. Selon ce qui est prévu, M. Ferrazino et moi-même devons les rencontrer en mars prochain. Par la suite, le dossier sera entièrement repris par M. Ferrazino pour établir avec l'Etat de Genève et les SIG une répartition des coûts des travaux.

En l'occurrence, je pense qu'avant sept ans rien ne se fera sur la parcelle d'Artamis. En revanche, on peut imaginer de débattre d'ici là pour voir si nous pourrions profiter des travaux de décontamination pour installer des constructions en sous-sol, que ce soit un dépôt pour les collections de la Ville de Genève, un parking, ou tout autre projet. En tout cas, le fond du débat a complètement changé, simplement parce que nous ne sommes plus dans la même situation qu'auparavant.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de laisser ce dossier en suspens pour le moment. Dès qu'auront abouti les négociations avec nos partenaires, à savoir l'Etat et les SIG, concernant la répartition des coûts des travaux à réaliser, nous vous tiendrons au courant. Je pense que le débat à ce sujet reprendra au cours de la prochaine législature.

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

Le président. Il reste deux personnes inscrites pour les questions. Plutôt que de faire deux martyrs ce soir, je propose à MM. Brogginini et Coste de poser leur question brièvement.

M. Roberto Brogginini (Ve). Merci, Monsieur le président, de ne pas faire un martyr de ma pauvre personne... Je poserai ma question à M. le maire, puisqu'il remplace M. Hediger, mais elle concerne en fait l'ensemble du Conseil administratif. Je constate, Messieurs, que le Conseil d'Etat vous a écrit pour la deuxième fois sur le même objet, à savoir la pétition P-69 concernant le stationnement sauvage aux Grottes, qui avait été traitée par le Conseil municipal au début de l'année 2003. Je m'en souviens fort bien, car j'étais le rapporteur sur cet objet.

Le 20 juin 2003, le Conseil administratif répondait à cette pétition de manière insatisfaisante. Le 24 avril 2004, le Conseil d'Etat vous écrivait, Messieurs, pour vous demander de prendre des mesures et de ne pas seulement mettre des amendes, ainsi que vous l'évoquez dans la réponse à ma question QE-147. En

effet, les seules mesures prises dans le quartier concerné sont les amendes d'ordre, et aucun aménagement n'a été réalisé. Le 5 janvier 2005, le Conseil d'Etat vous écrivait une nouvelle fois pour vous demander de prendre des mesures dans le quartier des Grottes, et de ne pas simplement mettre des amendes.

Effectivement, nous aimerions bien que des mesures physiques soient prises, à savoir que des potelets soient installés à l'entrée des portes des Grottes, pour que les automobilistes cessent de se garer sur les trottoirs et qu'on puisse circuler à pied, convenablement, dans ce quartier. C'est ce que demandaient les habitants par le biais de deux pétitions, l'une adressée au Conseil municipal, l'autre au Grand Conseil, et les deux approuvées par ces deux instances. Quand allez-vous prendre des mesures, Messieurs les conseillers administratifs?

M. Pierre Muller, maire. Le Conseil administratif a eu connaissance de la dernière lettre du Conseil d'Etat, qui est actuellement à l'examen. Je vais remplacer M. Hediger et m'occuper de cette affaire avec mon collègue Ferrazino, afin de voir quelles mesures nous pouvons prendre dans le quartier concerné.

M. Olivier Coste (S). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. La zone 30 km/h dans le quartier Dancet-Cluse-Roseaie est enfin mise en place et ses effets sur la qualité de vie sont positifs. Les piétons – surtout les enfants et les personnes âgées – traversent en sécurité grâce au resserrement de la chaussée aux endroits stratégiques, et les automobilistes circulent mieux, eux aussi, car ils ont changé leurs habitudes et levé le pied.

Mais les vélos subissent les conséquences des tergiversations, et notamment des trous laissés sur la chaussée par le gommage mécanique des lignes blanches, bleues et jaunes. Surtout les jours de pluie comme aujourd'hui, ces inégalités sont cause de danger. Monsieur le magistrat, avez-vous prévu de remédier à cette situation, peut-être en relation avec le Canton, puisque l'Office des transports et de la circulation (OTC) est aussi responsable des divers changements de projets concernant ce quartier?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comme vous le savez pour fréquenter ce quartier régulièrement, Monsieur Coste, nous avons rencontré un certain nombre de problèmes lors de l'aménagement de la zone 30 km/h. En effet, non seulement la législation sur les zones 30 km/h a été modifiée juste avant la mise en place de celle dont il est question, mais l'interprétation qu'en fait

l'autorité cantonale aboutit à supprimer la quasi-totalité des passages pour piétons à l'intérieur de ces zones. Vous vous souviendrez qu'il y a eu un certain nombre de réactions – au demeurant parfaitement légitimes – des habitants, inquiets en particulier pour la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Pour résumer, je dirai que, d'entente avec le Canton, nous avons rétabli un certain nombre de passages pour piétons, notamment aux endroits considérés comme dangereux pour les écoliers. Nous avons en outre procédé à des interventions de génie civil et aménagé des coussins berlinois, gendarmes couchés et autres, pour améliorer la sécurité.

Vous avez raison, Monsieur Coste, de relever que, si on peut aujourd'hui être satisfaits de constater que la sécurité des piétons est nettement améliorée, on doit dans le même temps admettre que la sécurité n'est pas totalement assurée en ce qui concerne les deux-roues. Mais nous allons nous y employer. D'ailleurs, avec mes services, nous allons très prochainement ouvrir une large concertation dans le quartier, afin d'enregistrer l'ensemble des réactions des uns et des autres, et cette affaire en a déjà suscité un grand nombre.

Ce quartier est régulièrement sur le devant de la scène, puisque cela fait des années que le Conseil municipal et le Conseil administratif demandent d'aménager le parc des Chaumettes, devant l'Hôpital cantonal. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, un club d'automobilistes, recours après recours, bloque ce dossier; les habitants commencent à s'impatisser. La zone 30 km/h a, elle aussi, été retardée en raison d'un recours du même club, mais elle a finalement pu être réalisée, avec les difficultés que j'ai évoquées tout à l'heure. C'est dire que ce quartier connaît un certain nombre de problèmes particuliers qu'il convient d'évoquer avec l'ensemble de ses usagers. Nous allons donc inviter les habitants – vous serez bien évidemment vous aussi convié, Monsieur Coste – à une séance publique qui se déroulera au mois de mars prochain, afin de mettre à plat l'ensemble de ces problèmes.

4. Proposition du Conseil administratif du 1^{er} décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 540 000 francs destiné à la rénovation partielle de l'auberge de jeunesse, située au 28-30, rue Rothschild, sur les parcelles 81, 82 et 85, feuille 3 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-374).

Préambule

Le premier bâtiment Rothschild, qui a servi comme hôpital ophtalmologique du baron de Rothschild, fut construit par Francis Gindroz, architecte à Genève, et inauguré le 5 octobre 1874.

Le deuxième bâtiment, dit pavillon Barde, achevé en 1890, a été conçu par l'architecte Charles Barde, frère du médecin président de la Fondation Adolph de Rothschild.

L'acquisition de ces bâtiments par la Ville de Genève et des parcelles voisines date du 20 mars 1980, cela en réponse à une motion adressée au Conseil administratif en 1976 et approuvée par le Conseil municipal la même année.

Une demande de crédit d'étude pour la création d'une auberge de jeunesse fut présentée au Conseil municipal en janvier 1982.

Ce n'est qu'en 1980 que la Fondation Rothschild a cédé à la Ville de Genève ses biens immobiliers pour un montant total de 5 500 000 francs.

Un crédit de construction de 13 065 000 francs fut voté par le Conseil municipal en septembre 1984. Le chantier débuta en avril 1985 et se termina en mai 1987.

Le projet avait été étudié en étroite collaboration avec la Fédération suisse des auberges de jeunesse, section de Genève, et correspondait en tous points à ses désirs.

L'ensemble du projet consistait en l'assemblage des deux bâtiments existants et d'un nouvel immeuble, reliés par une construction basse assurant les liaisons fonctionnelles entre les trois édifices. L'entrée principale est située sur la rue Rothschild.

Depuis cette date, le Service des écoles, puis la Délégation à la jeunesse, se sont occupés de l'entretien du bâtiment.

Le 14 mai 2003, le Conseil administratif a décidé, compte tenu des problèmes de coordination entre les différents services concernés de l'administration muni-

cipale, lesquels ont généré plusieurs dysfonctionnements engendrant retards et défauts d'entretien des locaux, de nommer le Service de la gérance immobilière municipale gestionnaire responsable de ce dossier en lui demandant de veiller à assurer la coordination entre les autres services concernés, notamment avec le Service des bâtiments à qui la charge de l'entretien a été attribuée.

Les divers bâtiments, sis rue Rothschild 30, rue des Buis, rue Butini 1, décrits ci-après, mis à la disposition de l'auberge de jeunesse font actuellement l'objet d'une convention signée en septembre 1994, résiliée pour le 31 décembre 2004, entre la Ville de Genève et l'Association genevoise des auberges de jeunesse.

Description des locaux

- Le bâtiment A747, hébergement collectif de 816 m², situé sur 3 parcelles (sur les parcelles 81, 82, 85, feuille 3, commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville), appelé nouveau bâtiment ou bâtiment C;
- le garage A748 de 659 m² (sous les parcelles 82 et 85, feuille 3, commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville), appelé construction basse;
- le bâtiment A395, hébergement collectif de 355 m² (sur la parcelle 85, feuille 3, commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville), appelé bâtiment Rothschild;
- le bâtiment A397, habitation de 162 m², comprenant 3 studios et 2 appartements de 4 pièces (sur la parcelle 85, feuille 3, commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville), appelé bâtiment Barde.

Budget prévisionnel d'exploitation

Actuellement, le locataire verse à la Ville une redevance fixée à 25% de la recette annuelle des nuitées, soit environ 289 000 francs par année, et prend en charge les frais de service d'entretien courant, ainsi que les montants des contrats d'entretien des équipements, machines et appareils, installations et appareils frigorifiques et de cuisine, soit environ 36 000 francs par année (montant 2002).

Dès 2005, si la résiliation est acceptée, un nouveau contrat sera conclu à des conditions qui sont en cours de négociation.

Exposé des motifs

L'auberge de jeunesse, dans sa forme actuelle, a été mise en service en 1987. Les dix-sept années d'exploitation ont démontré que certains paramètres tech-

niques et l'évolution de l'exploitation ont été sous-estimés. Sur les dix dernières années, le nombre de nuitées annuelles est passé de 52 482 en 1994 à 79 267 en 2003, soit plus de 51 % d'augmentation.

Durant ces dix-sept années, plusieurs interventions ponctuelles ont été mises en œuvre afin de ralentir la dégradation prématurée des sanitaires communs, en particulier. Cependant, aucuns travaux n'ont été entrepris en vue d'éliminer les causes réelles de cette dégradation.

Nouveau bâtiment ou bâtiment C

La détérioration des sanitaires communs a rapidement été mise en évidence. D'une part, la ventilation mécanique à simple flux n'était pas adaptée à l'exploitation; d'autre part, la façade en plot de verre, mal conçue (pas de joints de dilatation suffisants, condensation sur une surface froide, exposition prolongée à l'ensoleillement), n'a pas répondu aux exigences thermiques.

L'état de dégradation, les problèmes liés aux infiltrations récurrentes et ne pouvant être enraillées par des interventions légères et ponctuelles, ont obligé les services concernés à prendre des mesures d'urgence et à effectuer des travaux lourds d'entretien et d'amélioration sur les budgets d'entretien 2004 et 2005. Ces travaux sont estimés à 1 721 000 francs.

Bâtiment Rothschild (ancien hôpital)

L'état des groupes sanitaires de ce bâtiment est similaire à celui du bâtiment C. La ventilation, la régulation thermique et les options de construction n'étaient pas en adéquation avec l'utilisation.

L'isolation thermique du bâtiment ne correspond plus aux normes actuelles, ainsi que les fenêtres qui sont équipées de simples vitrages.

Il y a dix-sept ans, ce bâtiment n'était pas ou peu utilisé en hiver. Toutefois, avec l'augmentation de la fréquentation, l'aubergiste se voit contraint de loger des clients en hiver dans des chambres approchant les 16 degrés, avec des sanitaires dépourvus de chauffage.

Bâtiment Barde

Tout comme pour le bâtiment Rothschild, les fenêtres sont équipées de simples vitrages. Ce bâtiment est utilisé pour le logement du personnel de l'auberge. Les pièces étant plus petites, la température y est acceptable, mais la déperdition de chaleur est importante. Il serait donc souhaitable d'intégrer ce bâtiment dans le cadre de l'amélioration thermique du complexe.

L'état général actuel des sanitaires, que ce soit du nouveau bâtiment ou du bâtiment Rothschild, ne répond plus à des normes d'hygiène acceptables. Aucun rapport n'a pour le moment été établi à l'encontre de ces lieux par les services compétents, mais une ville comme Genève ne peut se permettre d'accueillir des visiteurs dans de tels locaux.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

La particularité de l'objet, soit trois bâtiments et différentes problématiques, le besoin de garder l'auberge de jeunesse en exploitation durant la durée des travaux, le degré d'urgence de chaque intervention, nous ont obligés à subdiviser le projet en sous-projets spécifiques.

Projet 1: nouveau bâtiment ou bâtiment C

Ces travaux sont en cours de réalisation sur le budget entretien 2004-2005, soit:

- le démontage dans son intégralité des deux façades en plot de verre, remplacées par une façade en verre translucide, répondant aux exigences thermiques actuelles (maintenant ainsi le parti architectural du projet des années 1980);
- rénovation des locaux sanitaires communs dans leur intégralité, soit démolition jusqu'à la dalle béton et reconstruction permettant la mise en œuvre d'une étanchéité parfaite;
- complément de la ventilation par l'introduction d'un système double flux.

Projet 2: bâtiment Rothschild (ancien hôpital)

Tout comme pour le bâtiment C, l'entier des locaux sanitaires communs sera rénové, et le système de ventilation amélioré.

De plus, le coefficient thermique des fenêtres sera amélioré, après consultation des services compétents du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, soit par remplacement des fenêtres existantes, soit par la pose de doubles fenêtres.

Projet 3: bâtiment Barde

Par similitude au bâtiment Rothschild, le coefficient thermique des fenêtres sera amélioré.

Projet 4: chambres et parties communes

La mise en œuvre des différents chantiers, condamnant l'utilisation d'une partie des sanitaires, oblige l'aubergiste à diminuer son offre de lits. Dès lors, il a paru souhaitable qu'après dix-sept ans d'exploitation un rafraîchissement des chambres et des espaces communs soit réalisé, profitant ainsi d'une non-exploitation forcée.

Enfin, pour répondre à une augmentation de la fréquentation de l'auberge, d'une part l'équipement de la cuisine et de la buanderie doit être revu, d'autre part l'aménagement de la réception doit être amélioré pour permettre notamment un meilleur contrôle.

Conception énergétique

Nouveau bâtiment ou bâtiment C

Chauffage

Remplacement des corps de chauffe dans le bureau au rez-de-chaussée et dans les locaux sanitaires communs aux 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e étages suite au remplacement des pavés de verre en façade par des vitrages plus performants (amélioration valeur U).

Ces nouveaux corps de chauffe seront équipés de vannes thermostatiques (avec blocage).

Ventilation

Remplacement de la ventilation existante à simple flux (extraction simple de l'air vicié) par une installation à double flux: l'air évacué est remplacé par une égale quantité d'air neuf préalablement réchauffé par l'air évacué dans un échangeur de chaleur.

Ce principe garantit une grande efficacité de la ventilation pour une demande d'énergie minime.

En option, il est prévu ce même type d'installation pour les chambres du 6^e étage et leurs salles de bains: un réseau de gaines serpentant sur la toiture sera raccordé sur le monobloc de ventilation prévu pour les locaux sanitaires des étages sans modification du monobloc (récupérateur de chaleur).

Sanitaire

La production d'eau chaude sanitaire est existante.

Afin de limiter les consommations d'eau, les robinetteries des douches seront des batteries temporisées et les chasses d'eau seront équipées et réglées de façon idéale.

Electricité

Les appareils et les installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4.

Bâtiment Rothschild (ancien hôpital) et bâtiment Barde

En ce qui concerne les autres projets, les concepts énergétiques seront développés lors de l'exécution des études par les mandataires spécialisés.

Programme et surfaces

L'auberge de jeunesse a une capacité de 334 lits répartis dans 64 chambres, dans 2 bâtiments: bâtiments C et Rothschild.

En 2003, l'auberge a enregistré 79 267 nuitées, soit une moyenne d'occupation de 237,3 jours par lit (65%).

Surfaces de plancher brutes

Nouveau bâtiment ou bâtiment C	2 492 m ²
Construction basse (zone de liaison commune, garage)	1 123 m ²
Bâtiment Rothschild (ancien hôpital)	1 404 m ²
Bâtiment Barde	644 m ²
Total	5 663 m ²

Volume SIA

Nouveau bâtiment ou bâtiment C	8 460 m ³
Construction basse (zone de liaison et commune)	4 850 m ³
Bâtiment Rothschild (ancien hôpital)	5 630 m ³
Bâtiment Barde	2 490 m ³
Total	21 430 m ³

Programme

Nouveau bâtiment ou bâtiment C	
Sous-sol:	buanderie
	locaux techniques
	abris

Rez-de-chaussée:	entrée réception et bureaux cafétéria et cuisine W.-C. femmes, hommes et personnes handicapées vestiaires du personnel locaux techniques
1 ^{er} étage:	9 chambres sanitaires femmes: 3 W.-C., 3 douches, 5 lavabos sanitaires hommes: 2 W.-C., 2 urinoirs, 3 douches, 5 lavabos
2 ^e étage:	5 chambres avec W.-C. et lavabo 4 chambres sanitaires femmes: 1 W.-C., 3 douches, 5 lavabos, 1 cellule handicapés comprenant W.-C., lavabo, douche sanitaires hommes: 1 W.-C., 1 urinoir, 3 douches, 5 lavabos, 1 cellule handicapés comprenant W.-C., lavabo, douche
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e étages:	Par étage: 9 chambres sanitaires femmes: 3 W.-C., 3 douches, 5 lavabos sanitaires hommes: 2 W.-C., 2 urinoirs, 3 douches, 5 lavabos
Attique:	6 chambres avec W.-C., douche, lavabo 2 chambres avec bains, W.-C., lavabo
Construction basse	
Sous-sol:	garage à voitures et vélos locaux techniques
Rez-de-chaussée:	hall et entrée réfectoire
Bâtiment Rothschild (ancien hôpital)	
Sous-sol:	buanderie collective clients locaux techniques salle de jeux et de réunion cuisine pour le personnel W.-C. femmes, hommes
Rez-de-chaussée:	cuisine collective clients 2 bureaux 2 salles de réunion infirmerie W.-C. femmes, hommes
1 ^{er} étage:	5 chambres sanitaires femmes: 2 W.-C., 3 douches, 2 lavabos sanitaires hommes: 1 W.-C., 2 urinoirs, 2 douches, 2 lavabos

Combles:	4 chambres avec W.-C., lavabo et douches 2 chambres sanitaires femmes: 1 W.-C., 1 douche, 1 lavabo sanitaires hommes: 1 W.-C., 1 douche, 1 lavabo salle de réunion
Bâtiment Barde	
Sous-sol:	buanderie caves atelier W.-C. et lavabo
Rez-de-chaussée:	3 studios, avec kitchenette, douche
1 ^{er} étage et combles:	2 appartements de 4 pièces, salle de bains et W.-C. séparés

Estimation des coûts selon code CFE

<i>Position</i>			
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Montants HT</i>
B	Travaux préparatoires		50 950
	Projet 2: bât. Rothschild	45 950	
	Projet 3: bât. Barde		
	Projet 4: chambres et parties communes	5 000	
	Démolitions à l'intérieur des locaux sanitaires		
C	Installation de chantier		19 200
	Projet 2: bât. Rothschild	14 200	
	Projet 3: bât. Barde		
	Projet 4: chambres et parties communes	5 000	
	Installations générales de chantier, échafaudages, réception provisoire		
E	Gros œuvre (bâtiment)		503 950
	Projet 2: bât. Rothschild	366 050	
	Projet 3: bât. Barde	98 450	
	Projet 4: chambres et parties communes	39 450	
	Étanchéité dans les locaux sanitaires		
	Remplacement ou doublage des fenêtres existantes, révision des stores		
	Lessivage, masticage et peinture des fenêtres		
I	Installations techniques		333 900
	Projet 2: bât. Rothschild	233 150	

	Projet 3: bât. Barde	
	Projet 4: chambres et parties communes	100 750
	Adaptation des installations techniques existantes	
	Modification et adaptation du chauffage et de la ventilation	
	Renouvellement de la totalité des installations sanitaires existantes	
M	Aménagements intérieurs (bâtiment)	826 500
	Projet 2: bât. Rothschild	172 850
	Projet 3: bât. Barde	23 650
	Projet 4: chambres et parties communes	630 000
	Cloisons, remplacement des portes dans les sanitaires	
	Chapes, carrelage, faïence et peinture des locaux sanitaires	
	Faux plafonds	
	Révision des menuiseries intérieures	
	Ponçage et imprégnation des parquets	
	Peinture des murs, plafonds et menuiseries	
P	Installations d'exploitation	130 000
	Projet 2: bât. Rothschild	
	Projet 3: bât. Barde	
	Projet 4: chambres et parties communes	130 000
	Amélioration de l'équipement de la cuisine et buanderie	
Q	Equipements d'exploitation	50 000
	Projet 2: bât. Rothschild	
	Projet 3: bât. Barde	
	Projet 4: chambres et parties communes	50 000
	Adaptation du mobilier de la cafétéria et de la réception	
B-U	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)	1 914 500
	Projet 2: bât. Rothschild	832 200
	Projet 3: bât. Barde	122 100
	Projet 4: chambres et parties communes	960 200
V	Frais secondaires (de la construction)	29 800
	Projet 2: bât. Rothschild	12 800
	Projet 3: bât. Barde	2 600
	Projet 4: chambres et parties communes	14 400
	Essais de matériaux, reproduction de documents	
	Surveillance, bouquet	
	Autorisations, taxes, indemnisation de tiers	
W	Honoraires	160 000
	Projet 2: bât. Rothschild	100 000
	Projet 3: bât. Barde	10 000

SÉANCE DU 18 JANVIER 2005 (après-midi)
Proposition: rénovation de l'auberge de jeunesse

3879

	Projet 4: chambres et parties communes	50 000	
	Honoraires des mandataires (architectes, ingénieurs, spécialistes) selon la part de travaux sous leur responsabilité.		
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)		2 104 300
	Projet 2: bât. Rothschild	945 000	
	Projet 3: bât. Barde	134 700	
	Projet 4: chambres et parties communes	1 024 600	
X	Comptes d'attente, divers et imprévus		92 500
	Projet 2: bât. Rothschild	39 900	
	Projet 3: bât. Barde	12 600	
	Projet : chambres et parties communes	40 000	
	La provision pour frais prévus ou imprévus ne pouvant être exactement définie, elle sera transférée ultérieurement aux éléments concernés.		
	Marge d'évolution du projet		
B-Y	Coût total de la construction (HT)		2 196 800
	Projet 2: bât. Rothschild	984 900	
	Projet 3: bât. Barde	147 300	
	Projet 4: chambres et parties communes	1 064 600	
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)		167 000
	Projet 2: bât. Rothschild	74 900	
	Projet 3: bât. Barde	11 200	
	Projet 4: chambres et parties communes	80 900	
	Appliquée sur les positions B à Y		
B-Z	Coût total de la construction (TTC)		2 363 800
	Projet 2: bât. Rothschild	1 059 800	
	Projet 3: bât. Barde	158 500	
	Projet 4: chambres et parties communes	1 145 500	
ZZ	Frais administratifs et financiers		
ZZ0	Information, concertation		PM
ZZ1	Honoraires de promotion		118 200
	Projet 2: bât. Rothschild 5% de 1 059 800, soit	53 000	
	Projet 3: bât. Barde 5% de 158 500, soit	7 900	
	Projet 4: chambres et parties communes 5% de 1 145 500, soit	57 300	
ZZ2	Intérêts intercalaires		38 800
	Projet 2: bât. Rothschild	17 400	
	Projet 3: bât. Barde	2 600	
	Projet 4: chambres et parties communes	18 800	

Montants calculés selon la formule:

Taux DSF $(3,25\% + 0,5\%) \times ((B-Z) + ZZ0 + ZZ1) / 2 \times \text{durée}$
en mois (10 mois) / 12

ZZ3	Fonds municipal d'art contemporain		25 200
	Projet 2: bât. Rothschild 1% de 1130 200, soit	11 300	
	Projet 3: bât. Barde 1% de 169 000, soit	1 700	
	Projet 4: chambres et parties communes		
	1% de 899 750, soit	12 200	
A-ZZ	Coût général de l'opération		2 546 000
	Projet 2: bât. Rothschild	1 141 500	
	Projet 3: bât. Barde 1	170 700	
	Projet 4: chambres et parties communes	1 233 800	
	Arrondi		<u>2 540 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2004 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (m^2 - m^3 occupants, selon norme SIA 416)

Prix au m^2 brut	2 540 000,00 /	5 663,00 m^2	=	448,53 Fr./ m^2
Prix au m^3 SIA	2 540 000,00 /	21 430,00 m^3	=	118,53 Fr./ m^3
Prix par lit	2 540 000,00 /	334 lits	=	7 604,79 Fr./lit
Prix par nuitée (2003)	2 540 000,00 /	79 267 nuitée	=	32,04 Fr./nuitée

Subvention et partenariat

Bâtiments C et Rothschild

Le partenariat entre la Ville de Genève et l'Association genevoise des auberges de jeunesse porte notamment sur le plan financier, lequel tient compte de la rénovation des bâtiments entreprise par la bailleresse.

Il convient tout d'abord de rappeler que la valeur locative réelle de l'objet est actuellement de 863 250 francs. Elle s'élèvera à 1 043 450 francs après travaux de rénovation. Cette valeur représente la redevance réelle.

Toutefois, vu le but social poursuivi par l'association, les parties sont convenues du mode suivant de calcul annuel de la subvention et de la redevance.

La différence entre la redevance réelle précitée et celle qui sera versée par la fermière sera comptabilisée à titre de subvention octroyée par la Ville de Genève à l'association en vue de favoriser le logement social de la jeunesse.

Cette subvention doit être calculée de manière à permettre à l'association de provisionner les moyens financiers lui permettant de gérer efficacement l'auberge et de renouveler le mobilier et les installations mobiles à sa charge.

Principe de redevance annuelle

a) Avant travaux:

La redevance, basée sur la fréquentation actuelle de l'auberge, correspond à 4,50 francs par nuitée dès le 1^{er} janvier 2005.

b) Après travaux:

Dès la fin des travaux, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2006, la nuitée est majorée d'un franc, passant de 26 francs à 27 francs.

La redevance de 4,50 francs bénéficie de la progression identique, soit une augmentation de 1/26^e (ou 0,038) et passe de 4,50 francs à 4,70 francs par nuitée.

La redevance minimale passera alors après travaux à 235 000 francs (50 000 nuitées à 4,70 francs par nuitée) par année, soit 19 584 francs par mois.

Redevance minimale: cependant, dans tous les cas de figure, le fermage ne pourra pas être inférieur à 225 000 francs (50 000 nuitées à 4,50 francs par nuitée) par année, soit 18 750 francs par mois. Il est toutefois souligné que la bailleresse restera attentive aux difficultés possibles de l'auberge de jeunesse et diminuera, le cas échéant, le montant de la redevance si nécessaire.

De même, si les bénéfices sont sensiblement supérieurs aux 150 000 francs, le montant de la redevance sera adapté.

En effet, afin d'assurer le financement de ses biens mobiliers d'exploitation, la bailleresse garantit à la fermière que cette dernière pourra affecter à la réserve y relative une provision annuelle moyenne de 150 000 francs.

Pour le cas où le résultat d'exploitation devrait être inférieur à ce montant, la redevance annuelle serait diminuée à due concurrence sans toutefois être inférieure à la redevance minimale.

Bâtiment Barde

Le loyer annuel, pour les 3 studios et 2 appartements, est fixé à 66 208 francs, charges comprises, auquel il sera déduit la subvention municipale octroyée sous forme d'aide personnalisée conformément au règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève.

Autorisation de construire

Le projet 1 de rénovation des sanitaires du bâtiment C fait l'objet d'une requête en autorisation procédure accélérée N° APA 22361-6.

Les projets 2 et 3, soit la rénovation et l'amélioration thermique des bâtiments Rothschild et Barde, feront l'objet d'une requête en autorisation de construire qui sera déposée prochainement.

Délais

Les travaux des projets 2 et 4 doivent être réalisés durant la basse saison, soit au plus tard l'hiver 2005-2006, mais pour autant que l'autorisation de construire ainsi que le crédit de construction soient accordés.

La mise en exploitation prévisionnelle est prévue dix mois après le début des travaux.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet n'a pas été inscrit dans le plan financier d'investissement.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 2 540 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, s'élève à 174 700 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le Service de la gérance immobilière est le bénéficiaire du crédit.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 540 000 francs destiné à la rénovation partielle de l'auberge de jeunesse, située au 28-30, rue Rothschild, sur les parcelles N^{os} 81, 82 et 85, feuille N^o 3 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 540 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 25 200 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

5. Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 378 900 francs, soit:

- un crédit de 4 280 200 francs destiné à la rénovation des dépendances de la villa La Grange, située au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrées sous N^{os} H4, H5, H6, H97 et H98, d'une surface totale de 802 m² au sol;
- un crédit de 98 700 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) (PR-376).

Préambule

Situées au cœur du parc La Grange, les dépendances de la villa La Grange sont composées de trois bâtiments construits vers 1768 et encadrant de manière symétrique une cour centrale où se trouve une magnifique fontaine en forme de trèfle.

Cet ensemble, d'une architecture remarquable, montre, sur le plan général, un très grand souci de composition. Les bâtiments sont les suivants:

– *Dépendance «côté Avenue» – bâtiment cadastré sous N° H4*

Elle est composée d'un corps de bâtiment haut (rez + 1^{er} + combles) et d'une annexe basse. Elle abrite, au rez-de-chaussée, des vestiaires et des dépôts pour le SEVE ainsi que des sanitaires publics. Au 1^{er} étage, on trouve un appartement de fonction de 5 pièces avec accès à une surface libre et froide aux combles.

– *Dépendance «côté Orangerie» – bâtiments cadastrés sous N^{os} H6, H97, H98*

Elle est également composée d'un corps de bâtiment haut (rez + 1^{er} + combles) et d'une annexe basse. Elle abrite des vestiaires, des dépôts et un atelier de serrurerie pour le SEVE. A l'étage se situe un appartement de fonction de 5 pièces avec accès à une surface aux combles qui a été isolée et aménagée par l'actuel locataire.

– *Ferme centrale – bâtiment cadastré sous N° H5*

Elle est composée d'un bâtiment à plan pratiquement carré sur deux niveaux accessibles et d'un immense volume sous la toiture. Elle est utilisée comme lieu

d'entreposage pour le matériel du SEVE (équipements agricoles, grands et petits, matériel de peinture et produits phyto-sanitaires). Actuellement, des anciens décors de théâtre sont également entreposés à l'étage.

Les travaux prévoient la rénovation de l'enveloppe (toitures et façades) des trois bâtiments. A l'intérieur, il est envisagé à la fois l'agrandissement des vestiaires existants dans la dépendance «côté Avenue» pour abriter les collaborateurs qui doivent quitter le bâtiment du Théâtre de l'Orangerie, et la création de nouveaux vestiaires qui permettront le regroupement de tout le personnel féminin et masculin du SEVE travaillant dans les parcs des Eaux-Vives et La Grange ainsi qu'au quai Gustave-Ador. Ce personnel occupe actuellement des locaux vétustes et éparpillés dans les parcs.

Il convient de relever que cette opération doit précéder le projet de restauration du Théâtre de l'Orangerie, qui prévoit la réhabilitation de la scène d'origine obturée vers les années 1960 et utilisée comme locaux pour le personnel du SEVE. La proposition de crédit y relative vous sera soumise ultérieurement.

Historique de l'opération

Dans sa séance du 8 septembre 1999, le Conseil administratif décide de charger le Service d'architecture de la préparation d'un programme intentionnel pour la restauration du Théâtre de l'Orangerie et des dépendances de la villa La Grange.

De novembre 1999 à mai 2000, le Service d'architecture, en collaboration avec les services concernés de la Ville de Genève, élabore un programme intentionnel accompagné d'une étude de faisabilité. Au courant de l'été 2000, un architecte indépendant est chargé de préparer un estimatif sommaire des coûts des travaux pour créer de nouveaux vestiaires dans le cadre des deux opérations de rénovation des bâtiments du parc La Grange: la ferme centrale et ses dépendances, et la loge du gardien située à l'entrée du parc La Grange.

Le récapitulatif de ces travaux, accompagné de l'estimation des coûts (3 419 000 francs) pour les dépendances et la loge du gardien, est présenté au Conseil administratif lors de la séance du 29 novembre 2000.

Les décisions prises par le Conseil administratif durant cette séance amènent une modification du programme initial, à savoir le regroupement des vestiaires dans les dépendances, libérant ainsi la loge du gardien.

Pendant l'année 2001, l'aménagement des deux groupes de vestiaires (pour environ 12 personnes chacun), permettant d'abriter le personnel de l'établissement horticole de l'Orangerie et celui du parc La Grange, fait l'objet d'une nouvelle étude de faisabilité.

En date du 10 décembre 2001, le Service d'architecture a préparé une note à l'attention du Conseil administratif présentant un nouvel aménagement intérieur des dépendances. Lors de la séance du 19 décembre 2001, le Conseil administratif a accepté le nouveau programme et a chargé le Service d'architecture de poursuivre les études en vue de la préparation d'un crédit de construction pour la rénovation et le réaménagement intérieur des dépendances de la villa La Grange.

Le 27 février 2002, le Service d'architecture lance la procédure d'appel d'offres pour le mandat d'architecte et, le 14 août 2002, le bureau d'architectes Ganz et Muller est mandaté pour cette rénovation.

Pendant l'automne 2002, le bureau d'architectes prépare, en collaboration avec les services concernés de la Ville de Genève, un projet d'architecture pour les dépendances de la villa La Grange, qui est ensuite présenté et accepté par les services utilisateurs le 17 janvier 2003.

Le 28 février 2003, ce dossier est soumis au Service des monuments et des sites du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), puis déposé, le 7 mai 2003, auprès du DAEL, en vue de l'obtention d'une autorisation de construire. Celle-ci est délivrée le 5 avril 2004.

Au courant de l'été/automne 2003, les architectes, accompagnés d'une équipe d'ingénieurs (civils et techniques), travaillent à la mise au point du projet définitif et du devis général.

En décembre 2003, l'idée de regrouper tout le personnel du SEVE travaillant dans le secteur des Eaux-Vives dans des locaux neufs et conformes aux exigences de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) prend forme. L'étude de faisabilité révèle qu'il est possible d'aménager des vestiaires de 46 places ainsi qu'une cafétéria commune. Cette proposition est présentée aux directeurs de la Division de l'aménagement et des constructions et du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, lors d'une séance sur place le 26 avril 2004, et est unanimement acceptée.

Dans sa séance du 16 juin 2004, le Conseil administratif entérine la décision de regrouper les vestiaires pour le personnel féminin et masculin du SEVE travaillant dans les parcs des Eaux-Vives et La Grange dans la dépendance «côté Orangerie», et de réserver entièrement à l'usage du SEVE le bâtiment de la ferme pour l'entreposage des outils et véhicules de service. Le projet architectural et le devis général ont été adaptés pour répondre à ce nouveau programme. Par conséquent, le projet qui vous est soumis dans cette proposition tient compte de tous les paramètres exigés par une intervention dans les règles de l'art et répond aux besoins des utilisateurs.

Bien que la mesure de classement MS-C15 du parc La Grange, par arrêté du Conseil d'Etat du 30 décembre 1921, concerne le parc et les vestiges archéologiques, la valeur patrimoniale des bâtiments ne fait pas de doute.

Notice historique

Le parc La Grange, devenu propriété privée de la Ville de Genève par le biais d'un acte de donation du 17 août 1917 de M. William Favre et classé en 1921, est un des plus prestigieux domaines appartenant à la Ville. Les remarquables aménagements dont il a bénéficié sont le fait des deux riches familles genevoises, les Lullin et les Favre.

Le groupe central, formé par la maison de maître et les communs, a été édifié pour les frères Lullin, peu après 1768; la conception harmonieuse et le souci d'extrême unité exprimés par ces bâtiments ne peuvent se comparer qu'à deux ensembles contemporains: Varembeé et le château de Crans.

Depuis quelques années, l'attention des autorités s'est tournée vers la restauration des dépendances du domaine; la première campagne a permis de restaurer l'enveloppe extérieure de la loge de Frontenex et le hangar à chars (restaurés entre 1996 et 1999). L'étape suivante – celle qui fait l'objet de cette demande de crédit – comprend les trois dépendances principales, indissociables de la maison de maître. Ce trio, dont l'implantation et le volume n'ont pas changé depuis le XVIII^e siècle, s'ordonne en fer à cheval autour de la cour et présente des façades à distribution claire et modénature soignée; la recherche d'élégance trouve sa plus forte expression dans le motif des grandes arcades rythmant le rez-de-chaussée.

La substance originelle demeure importante, et cela malgré le nombre non négligeable des transformations opérées à l'époque des Favre ou après 1918, date à laquelle la Ville prend possession du domaine. Parmi ces interventions, on retiendra surtout la création de l'écurie vers 1860 (dans le bâtiment central), de la sellerie (actuelle serrurerie) en 1889 et des W.-C. publics en 1920. La savonnerie a remplacé la molasse lors de cette intervention et l'analyse dendrochronologique des bois des charpentes signale également des campagnes de travaux plus récentes. Si certaines opérations n'ont pas à proprement parler enrichi le bâti et son histoire, ce n'est pas le cas de l'écurie, qui est l'illustration par excellence du soin et de l'intérêt que les Favre portaient aux chevaux.

Exposé des motifs

La mise en place de ce projet permettrait au SEVE de répondre aux exigences légales de l'OCIRT en matière de locaux à mettre à disposition pour son personnel féminin et masculin travaillant dans les parcs La Grange, des Eaux-Vives, ainsi que ceux du quai Gustave-Ador.

Le regroupement des vestiaires permettrait en outre de faciliter les relations humaines (rapports entre collaborateurs) et une meilleure gestion des outils de travail, sans oublier la rationalisation du coût d'investissement pour des installations en un seul lieu.

Enfin, ce regroupement permettrait de libérer divers locaux occupés à ce jour par le SEVE dans les parcs La Grange et des Eaux-Vives, dont l'ancienne gare et le mazot, pour l'aménagement d'une surface destinée aux activités de contes et de poésie du département des affaires culturelles. Il rendrait également possible la démolition de vieux hangars en bois en vue du projet de réhabilitation des abords du Restaurant du Parc des Eaux-Vives

Description et caractéristiques de l'ouvrage

La ferme centrale et la dépendance «côté Avenue» sont des bâtiments porteurs d'une forte qualité historique. Ils ont été relativement peu altérés lors des différentes campagnes de travaux. Ils seront donc rénovés en opérant un minimum de modifications par rapport à leurs états initiaux et en respectant leur architecture d'origine.

La dépendance «côté Orangerie» a subi des modifications intérieures importantes au rez-de-chaussée. Au début des années 1980, un vestiaire a été aménagé dans l'espace en terre battue qui servait à l'époque d'orangerie.

De plus, sur les deux annexes basses des dépendances, le projet minore les nombreuses interventions réalisées postérieurement à la construction initiale. En effet, au XVIII^e siècle lors de la construction des bâtiments, les annexes arrière avaient fonction de couverts à chariots et leurs façades côté cour étaient totalement ouvertes. A la fin du XIX^e et durant le XX^e siècle, plusieurs campagnes de travaux ont été menées: W.-C. publics, atelier de serrurerie, chambre, etc., ces modifications altérant l'image de ces bâtiments en obturant les façades.

Le projet préserve donc totalement les principes de structure et révélera la substance historique des trois bâtiments en redonnant une unité à l'ensemble. L'expression des façades des deux volumes mineurs des dépendances permettra une unification visuelle des volumes arrière, dans un registre historique différent des façades maçonnées de la cour principale. Cette intervention (sur ces volumes mineurs) créera un effet de rupture, la transition étant marquée par le type de matériaux utilisés et par les retraits. La trame verticale du bardage soulignera la trame porteuse originelle du bâtiment.

L'intervention pose ainsi quelques bases claires comme point de départ à l'intégration d'un programme très pragmatique qui évoluera vraisemblablement au cours des prochaines décennies. Le nouveau programme permettra d'accueillir dans les volumes existants les fonctions suivantes:

- La dépendance «côté Avenue» accueillera au rez-de-chaussée des W.-C. publics (hommes, femmes, handicapés), proches des zones de jeux enfants et du Théâtre de l'Orangerie, un atelier de peinture ainsi qu'un atelier de serrurerie. De même, l'appartement de fonction de l'étage est conservé en l'état.
- La dépendance «côté Orangerie» s'organisera autour de deux vestiaires (l'un pour l'établissement horticole, l'autre pour les équipes de jardiniers travaillant dans les parcs et alentours). Ces vestiaires, pourvus chacun de cafétéria et de bureaux, sont prévus pour des équipes mixtes. A l'étage, l'appartement de fonction existant est conservé en l'état.
- La ferme centrale, dédiée au SEVE, servira de garage et atelier au rez-de-chaussée, de dépôt à l'étage. L'entreposage des palettes sera plus fonctionnel à l'aide d'un engin type «trans-palettes» qui permettra l'accès aux surfaces du 1^{er} étage.

Concernant la matérialisation du projet, les éléments d'origine (au sens historique) des bâtiments seront conservés et réparés; les éléments altérés seront remplacés par des éléments neufs construits à l'identique de ceux de l'époque. Seule l'intervention contemporaine sur les façades en bois des dépendances exprimera sans équivoque, mais discrètement, une nouvelle matérialité.

Descriptif des travaux

Dans les grandes lignes, le projet prévoit la remise en état totale de l'enveloppe extérieure des trois bâtiments. Actuellement, les façades sont fortement dégradées: nombreuses pierres de molasse délitées, crépis faïencés, menuiseries non étanches et «cuites» par l'action du soleil.

A l'intérieur des bâtiments, les vestiaires sont remaniés et centralisés et respectent les normes et règlements en vigueur (vestiaires hommes et femmes séparés, douches et W.-C. en nombre suffisant, cafétéria) et les zones de dépôt sont aménagées avec un minimum de frais. Les deux appartements de fonction existants sont conservés en l'état, avec remise aux normes de l'introduction électrique et pose d'un nouveau chauffage au gaz naturel.

La dépendance «côté Avenue» est rénovée en maintenant extérieurement le corps central maçonné en l'état. La partie basse arrière en bois est modifiée de façon à mettre en valeur la composition d'origine des bâtiments; un bardage en bois uniforme, s'ouvrant graduellement vers la lumière, formera la peau extérieure.

- *Façades maçonnées.* Rénovation des crépis avec dégarnissage, rempochage, couche d'accrochage et crépi de finition à la chaux. Peinture à la chaux tradi-

tionnelle. Remplacement de toutes molasses désagrégées y compris escropage, mouluration et rejointoyage. Ravalement des molasses conservées avec sablage.

- *Façades bois*. Démolition du revêtement de bois et maçonnerie datant des années 1930. Création d'éléments de façade en bois indigène sur ossature en bois lamellé collé avec isolation en laine de papier recyclé. Revêtement extérieur en lames de bois (mélèze ou pin Douglas) avec traitement coloré à base de lasure glacis à l'eau.
- *Menuiseries extérieures*. Les menuiseries existantes sont soit rénovées, soit changées en respectant leur état d'origine (imposte, croisillon et renvois d'eau). Les portes d'entrée d'époque sont rénovées. De même, les portes de grange du rez-de-chaussée sont rénovées et adaptées. Toutes les fenêtres des deux nouvelles façades en bois sont prévues en bois avec verres isolants. Les volets en bois existants sont refaits à neuf, à l'identique (listes embrevées, arrêts de volets en bouchons de frêne et découpes décoratives d'origine).
- *Charpente, toiture*. Nettoyage et traitement de la charpente d'origine. Remplacement des éléments défectueux, dépose complète et remplacement partiel de la couverture en tuiles plates après nettoyage; pose partielle de nouvelle ferblanterie à l'identique de la ferblanterie existante. Pose partielle et remplacement de l'avant-toit.
- *Revêtements intérieurs de sols et murs*. Les sols des ateliers et W.-C. publics seront carrelés sur chape. Les murs sont, suivant les fonctions, prévus nettoyés, plâtrés ou carrelés.
- *Menuiseries intérieures*. Les portes des W.-C. publics sont prévues en stratifié avec huisseries métalliques. Les escaliers sont en bois indigène vernis. Les armoires pour les produits phytosanitaires et les carburants sont prévues en stratifié avec ventilation intégrée.

De même, la dépendance «côté Orangerie» est rénovée en respectant la substance historique. Le corps central maçonné est aussi maintenu extérieurement en l'état, seules deux fenêtres sont désobstruées afin de retrouver l'état originel du bâtiment. La partie basse arrière en bois est modifiée de façon à mettre en valeur la composition d'origine des bâtiments; cette intervention sera identique à celle de la dépendance «côté Avenue».

- *Façades maçonnées*. Rénovation des crépis avec dégarnissage, rempochage, couche d'accrochage et crépi de finition à la chaux. Peinture à la chaux traditionnelle. Remplacement de toutes molasses désagrégées y compris escropage, mouluration et rejointoyage. Ravalement des molasses conservées avec sablage.
- *Façades bois*. Démolition du revêtement de bois et maçonnerie datant des années 1930. Création d'éléments de façade en bois indigène sur ossature en

bois lamellé collé avec isolation en laine de papier recyclé. Revêtement extérieur en lames de bois (mélèze ou pin Douglas) avec traitement coloré à base de lasure/glacis à l'eau.

- *Menuiseries extérieures.* Certaines menuiseries existantes sont rénovées; d'autres changées en respectant les détails de l'existant. Les portes d'époque sont rénovées. Les fenêtres de l'orangerie du rez-de-chaussée sont refaites en s'inspirant d'une photo datant de la fin du XIX^e siècle. Toutes les fenêtres des deux nouvelles façades en bois sont prévues en bois avec verres isolants. Les volets existants en bois sont refaits à neuf, y compris listes embrevées, arrêts de volets avec bouchons en frêne et découpes décoratives d'origine.
- *Charpente, toiture.* Nettoyage et traitement de la charpente d'origine après démolition des doublages intérieurs effectués au coup par coup ces vingt dernières années. Remplacement des éléments défectueux, dépose et remplacement partiel de la couverture en tuiles plates après nettoyage; pose partielle de nouvelle ferblanterie à l'identique de la ferblanterie existante.
- *Revêtements intérieurs de sols et murs.* Les sols des vestiaires seront carrelés sur chape, le sol du bureau indépendant est rénové selon son état d'origine. Les murs sont, suivant les fonctions, prévus nettoyés, plâtrés ou carrelés.
- *Menuiseries intérieures.* Les portes des vestiaires, douches et W.-C. sont prévues en stratifié avec huisserie métallique. Les escaliers sont en bois indigène vernis. Les deux cuisines des cafétérias sont en stratifié avec plans de travail en inox.

La ferme centrale est rénovée en respectant ses espaces d'antan, et particulièrement l'écurie. Les façades sont laissées à l'identique, seules six fenêtres sont désobstruées pour retrouver leurs états de jadis.

- *Façades.* Rénovation des crépis avec dégarnissage, rempochage, couche d'accrochage et crépi de finition à la chaux. Peinture à la chaux traditionnelle. Remplacement de toutes molasses désagrégées y compris escropage, mouluration et rejointoyage. Ravalement des molasses conservées avec sablage.
- *Menuiseries.* Les menuiseries existantes sont totalement rénovées; les fenêtres recrées sont fabriquées à l'ancienne en respectant les détails de l'existant. Les portes d'époque sont rénovées, tandis que les portes de garage créées au XX^e siècle sont changées. Les volets en bois sont refaits à neuf, y compris listes embrevées et découpes décoratives d'origine.
- *Charpente, toiture.* Nettoyage et traitement de la charpente d'origine, remplacement des éléments défectueux, dépose et remplacement partiel du berceau existant, révision totale de la couverture et de la ferblanterie.
- *Revêtements intérieurs de sols et murs.* Les sols sont laissés dans leur état d'origine, après rénovation légère (plancher et chape). Les murs sont, suivant les cas, nettoyés, sablés, plâtrés ou recrépis, au plus près de leur état d'origine.

Les aménagements extérieurs ne seront pas modifiés. Le bitume sera reflaché sur toute la surface. Afin de résoudre le problème de la circulation anarchique des voitures privées et de fonction, il s'agira dans un premier temps de définir les espaces (accès, place, zone de circulation) afin de matérialiser les interdictions de passage ou roulement par des bacs à plantes judicieusement disposés. Bien évidemment, une bande de roulement renforcée à l'arrière de la cour centrale permettra aux divers engins agricoles de circuler vers le lieu de production horticole.

Conception énergétique

Enveloppe du bâtiment

La protection et l'entretien du patrimoine est l'objectif principal de l'intervention sur l'enveloppe du bâtiment et sa conservation.

Aucune mesure significative d'amélioration thermique des enveloppes n'est prévue sur ce projet.

Aération contrôlée

Il s'agit d'installer des réseaux d'extraction avec ventilateur sous toiture et sortie par chapeau biconique en cuivre, pour les locaux sanitaires et vestiaires.

Une ventilation séparée est prévue pour l'atelier de peinture et soudure.

Besoins en chaleur

Les besoins en chaleur seront assurés par deux nouvelles chaudières à gaz à condensation, installées en lieu et place des chaudières actuelles au mazout.

Nouvelle distribution et raccordements sur les tuyauteries existantes.

Mise en place de nouveaux radiateurs selon configuration des locaux et équipement de vannes thermostatiques à tous les corps de chauffe.

Sanitaire

Dans l'ensemble des bâtiments, la production d'eau chaude sanitaire est assurée par des bouilleurs couplés aux chaudières.

Afin de réduire la consommation d'eau, la robinetterie sera équipée d'un système de limitation de débit et les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de six litres, avec double commande.

Electricité

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et à tendre vers le stan-

dard Minergie. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage par un dispositif d'automatisation gérant l'extinction de la lumière des locaux en fonction de la non-présence.

De plus, les appareils électriques fournis par la Ville de Genève seront choisis en fonction de leurs qualités énergétiques mentionnées sur les étiquettes énergétiques. En principe, seuls les appareils de classe AA seront retenus.

Informatique

L'installation et le câblage des prises téléphoniques et informatiques reliés au réseau Ville de Genève sont prévus dans les futurs bureaux et ateliers de travail.

Programme et surfaces	<i>m²</i>	<i>m²</i>
<u>Dépendance "côté Avenue"</u>		369,80
<i>Cave</i>		38,90
<i>Rez-de-chaussée</i>		177,00
– Serrurerie/Atelier	57,60	
– Garage 2	12,50	
– Entrée appartement	16,50	
– Chambre	11,60	
– Salle de jeu	24,20	
– Rangement/Chaufferie	8,50	
– W.-C. publics	20,40	
– Atelier peinture	25,70	
<i>Étage</i>		153,90
– Appartement	106,30	
– Mezzanine dépôt atelier peinture	47,60	
<u>Dépendance «côté Orangerie»</u>		401,10
<i>Rez-de-chaussée</i>		190,20
– Réfectoire + bureau	38,60	
– Vestiaires hommes	21,10	
– Vestiaires femmes	15,30	
– Entrée appartement	9,60	
– Buanderie - chaufferie	14,70	
– Bureau chef	7,60	
– Dépôts 1+2	11,30	
– Vestiaires hommes	72,00	

<i>Etage</i>		210,90
– Appartement	108,60	
– Réfectoire	80,70	
– Vestiaires femmes	21,60	
<u>Ferme centrale</u>		427,10
<i>Rez-de-chaussée</i>		229,10
– Ancienne écurie - espace exposition	85,70	
– Stockage	143,40	
<i>Etage</i>		198,00
– Chambre cocher	10,50	
- Grenier côté Nord	87,50	
- Grenier côté Sud	83,00	
- Dégagement central	8,00	
- Plateau mobile	9,00	
Surface totale (bâtiments)		1 198,00
Aménagements extérieurs	1 320,00	1 320,00

Estimation des coûts selon code CFE**Crédit I: Rénovation des trois dépendances de la villa La Grange***Position*

<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Fr. HT</i>	<i>Fr. HT</i>
A	<u>Terrain</u>		
	Parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives; coût déjà amorti	p.m.	p.m.
B	<u>Travaux préparatoires</u>		303 490
B0	Installations communes de chantier	23 700	
B1	Défrichages, démolitions, démontages	116 310	
B2	Adaptations définitives d'ouvrages existants	28 500	
B3	Raccordements réseaux	133 480	
B6	Adaptation provisoire des conduites	1 500	
C	<u>Installations de chantier, échafaudages</u>		145 390
C0	Installations générales de chantier	14 000	
C1	Echafaudages de façades	109 490	

SÉANCE DU 18 JANVIER 2005 (après-midi)
Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

3895

C2	Echafaudages intérieurs	21 900	
D	<u>Fondations</u>		17 670
D0	Excavations	1 940	
D1	Remblayages	2 730	
D3	Canalisations	13 000	
E	<u>Gros œuvre</u>		1 800 680
E0	Dalles, piliers, escaliers, balcons	25 090	
E1	Toitures	368 530	
	Charpente	113 580	
	Ferblanterie	138 280	
	Couverture	112 040	
	Peinture	4 630	
E2	Piliers	14 350	
E4	Parois extérieures		
	rez-de-chaussée et étages	947 520	
	Crépissage	202 350	
	Menuiserie façades	143 330	
	Pierre naturelle	551 060	
	Peinture	50 780	
E5	Fenêtres, portes extérieures	304 680	
	Fenêtres et portes	206 650	
	Peinture	18 300	
	Volets	79 730	
E6	Parois intérieures	84 040	
E7	Divers travaux de maçonnerie	56 470	
I	<u>Installations techniques</u>		471 270
I1	Electricité	146 950	
I2	Chauffage, ventilation	154 200	
I4	Installations sanitaires	170 120	
M	<u>Aménagements intérieurs</u>		363 810
M1	Menuiseries intérieures en bois	89 720	
M3	Revêtements de sol	86 010	
M4	Peintures intérieures	72 090	
M5	Plafonds	73 980	
M7	Cuisines vestiaires	25 100	
M8	Nettoyage	16 910	

Q	<u>Equipements d'exploitation</u>		3 000
Q5	Signalisation sécurité	3 000	
T	<u>Aménagements extérieurs</u>		95 530
T3	Canalisations, conduites	22 400	
T4	Espaces verts	3 350	
T5	Chemin, route, place	69 780	
A - T	Sous-total 1		3 200 840
V	<u>Frais secondaires</u>		117 930
V0	Frais secondaires généraux	99 080	
V2	Autorisations, taxes	18 850	
W	<u>Honoraires</u>		353 030
W1	Honoraires préparatoires	17 520	
W2	Honoraires ouvrage	335 510	
	Honoraires architecte	255 000	
	Honoraires ingénieur civil	19 000	
	Honoraires ingénieur électricien	16 100	
	Honoraires ingénieur chauffage / ventilation	19 850	
	Honoraires ingénieur sanitaire	15 560	
	Honoraires expert crépis / peinture	8 000	
	Honoraires géomètre	2 000	
A - W	Sous-total 2		3 671 800
X	<u>Comptes d'attente et imprévus</u>		172 770
X2	Divers & imprévus		
	5% du sous-total 1 (B-M + W): 3 455 340,		
	soit 172 767 admis à	172 770	
A - X	Coût total de la construction (HT)		3 844 570
Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</u>		
	7,6% appliqué sur les positions B-X: 3 844 570,		
	soit 292 187 admis à		292 190
A - Z	Coût total de la construction (TTC)		4 136 760
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>		
ZZ0	Information, concertation		
	0,5% de B-W: 3 671 800, soit 18 359, admis à		18 360
ZZ1	Honoraires de promotion		
	5% de ((B-Z) + ZZ0): 4 155 120, soit 207 756, admis à		207 760

ZZ2 Intérêts intercalaires

[Taux DSF (3,25% + 0,5%) x ((B-Z) + ZZ0 + ZZ1) / 2 x durée en mois/12]
 $\frac{3,75}{100} \times \frac{4\,362\,880}{2} \times \frac{18}{12}$, soit 122 706, admis à 122 700

ZZ3 Fonds d'art contemporain

1% de ((B-Z) + ZZ0 + ZZ1 + ZZ2): 4 485 580, soit 44 855, admis à 44 879

A-ZZ Coût général de l'opération 4 530 459

A déduire:

–	Crédit de préétude N° 138, voté le 25 avril 1989	150 259
–	Crédit d'étude N° 300, voté le 11 février 1998	<u>100 000</u>

Total du crédit I demandé 4 280 200

Crédit II: Equipement et mobilier pour les vestiaires du SEVE

Position

<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Fr. HT</i>	<i>Fr. HT</i>
Q	<u>Equipements d'exploitation</u>		33 000
Q6	Engins de transport	33 000	
R	<u>Mobilier d'exploitation</u>		58 800
R1	Equipements fixes	33 300	
R2	Mobilier	25 500	<u> </u>
R	Sous-total avant TVA		91 800
Z	<u>Taxe à la valeur ajoutée (TVA)</u>		
	7,6% de 91 800, soit 6976, admis à		6 900
R-Z	Coût total équipement et mobilier d'exploitation		<u>98 700</u>
	Total du crédit II demandé		98 700
	Total des crédits I (4 280 200) et II (98 700)		4 378 900

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois d'août 2003 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiquesSelon CFE, norme SIA 416Surface de plancher SP (brute) 1843 m²Surface nette SN 1528 m²Volume bâti VB 6882 m³Prix au m² de plancher:(SP) (CFE C + D + E + I + M + W2) = 3 518 850 / 1843 = 1710 Fr./m² HTSelon CFC, norme SIA 116Volume SIA = 6967 m³Prix au m³ (honoraires compris), CFC 2 = 3 006 460 / 6967 = 432 Fr./m³ SIAPrix au m³ (honoraires non compris), CFC 2 = 2 653 430 / 6967 = 381 Fr./m³ SIA.**Autorisation de construire**

Ce projet de rénovation est au bénéfice de l'autorisation de construire N° DD 98 482-2, délivrée le 5 avril 2004 et entrée en force le 5 mai 2004.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal.

La durée totale des travaux est de dix-huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est l'été 2007.

Régime foncier

La parcelle N° 3166, feuille 42, commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 203 084 m², sur laquelle s'inscrivent les bâtiments des dépendances, est propriété privée de la Ville de Genève.

Elle est située en zone de verdure. Les bâtiments sont cadastrés sous les numéros suivants: H4, H5, H6, H97, H98.

Référence au programme financier d'investissement

Cet objet est prévu sous les numéros 92.17.02 et 92.17.03 du 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015 pour les montants respectifs de 250 259 francs et de

4 000 000 de francs, soit un total de 4 250 259 francs. Il paraissait pour la première fois dans le 15^e programme financier quadriennal (1996-1999) dans la liste des projets de substitution liés à des obligations légales et/ou de sécurité.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.) 10 000

Crédit I

Charge financière annuelle sur 4 530 459 francs
comprenant les intérêts au taux de 3,25%
et l'amortissement au moyen de 20 annuités 311 600

Crédit I

Charge financière annuelle sur 98 700 francs
comprenant les intérêts au taux de 3,25%
et l'amortissement au moyen de 5 annuités 21 710

Soit au total: 343 310

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire des deux crédits de construction et de l'équipement en mobilier pour les vestiaires est le Service d'architecture. Les services bénéficiaires des deux crédits sont le Service des espaces verts et de l'environnement et la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 280 200 francs destiné à la rénovation des dépendances de la villa La Grange.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 280 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 44 879 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 259 francs du crédit de préétude voté le 25 avril 1989 et 100 000 francs du crédit d'étude voté le 11 février 1998, soit un montant total de 4 530 459 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2027.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 98 700 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du Service des espaces verts et de l'environnement.

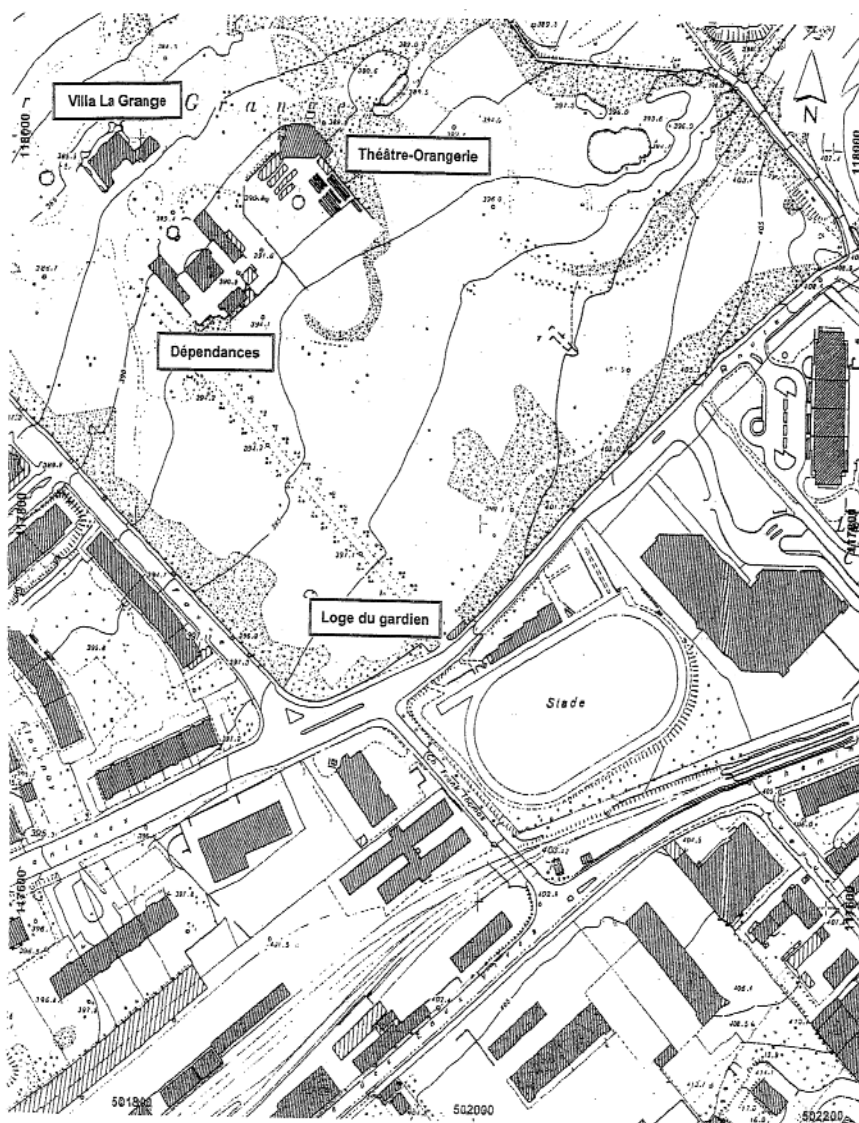
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 98 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2027.

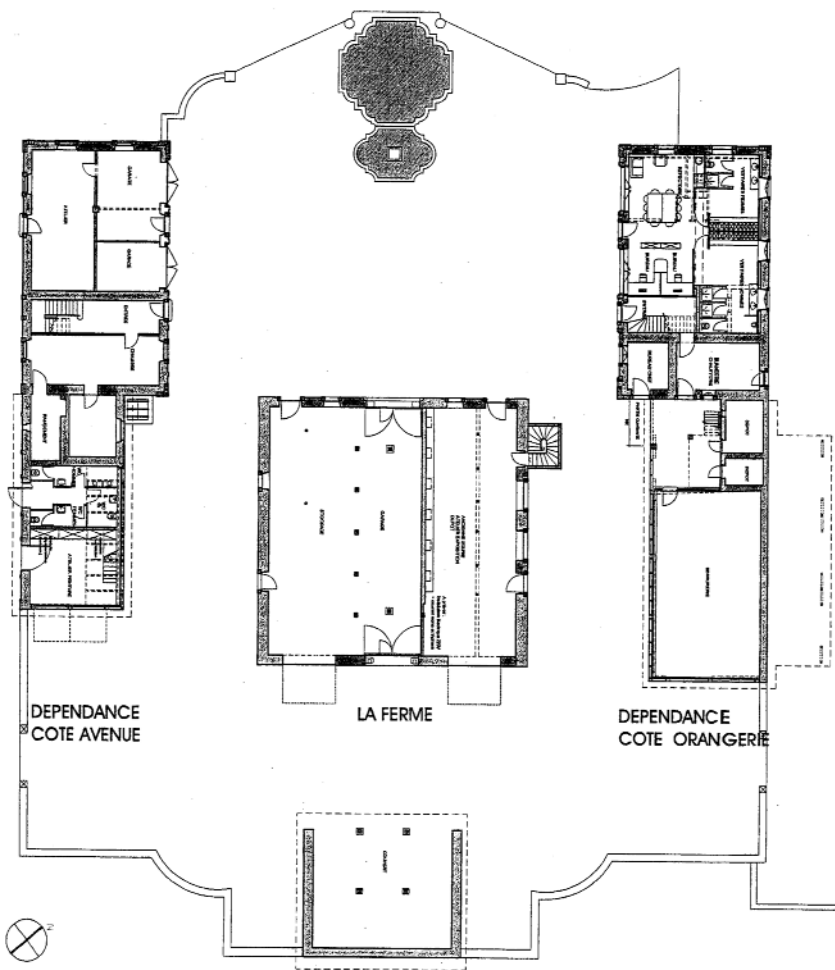
Annexes: plan de situation

plan des bâtiments (rez-de-chaussée)

façades «côté cour» des trois dépendances

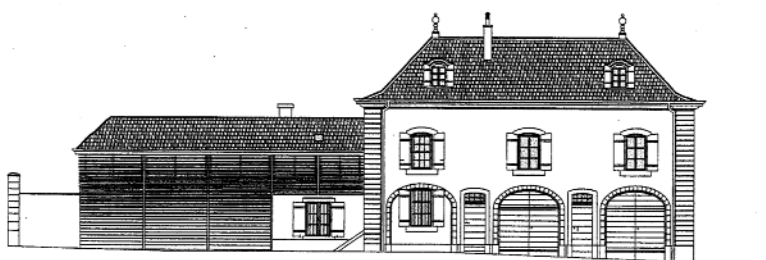


Dépendances de la villa La Grange
Parc La Grange
Plan de situation

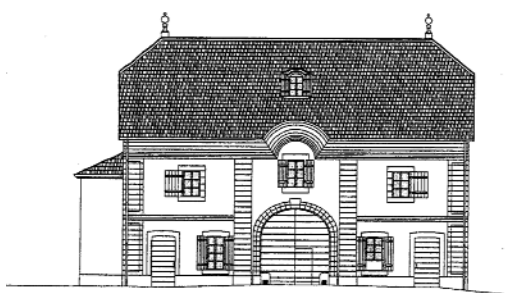




DEPENDANCE COTE ORANGERIE FACADE SUD-OUEST



DEPENDANCE COTE AVENUE FACADE NORD-EST



LA FERME FACADE NORD-OUEST

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

6. Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla (PR-378).

Préambule

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est responsable de la mise à disposition et de l'entretien des équipements et des locaux destinés aux associations de cuisines et restaurants scolaires, ainsi que du subventionnement de ces dernières. Le service se charge également de contrôler l'ensemble des prestations fournies par les associations, à savoir l'organisation et la production des repas pour les élèves des écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

L'augmentation des repas pris par les enfants a été d'environ 9% (année scolaire 2003/04), alors que, sur cette même période, les effectifs d'élèves sont restés globalement stables.

Les projets rendus nécessaires par l'augmentation des enfants fréquentant les restaurants scolaires répondent aux directives de la Division de l'aménagement et des constructions, notamment sur les questions d'interventions sur le patrimoine et énergétiques. En ce qui concerne l'école de Cayla, c'est l'architecte concepteur de l'école qui a été mandaté pour projeter les travaux, respectant ainsi les lignes directrices initiales de l'architecture du bâtiment.

Exposé des motifs

La Ville de Genève est à la recherche constante de nouveaux locaux pour servir les repas des élèves à midi. Différents projets sont en cours d'étude pour répondre à cet objectif, soit par l'aménagement de restaurants dans des surfaces existantes et faisant partie d'une école (école de Cayla), soit par la location d'une arcade proche de l'école (école de la Roseaie), là où il n'est pas possible de trouver une solution intra-muros.

La présente demande de crédit répond, d'une part, à la nécessité de remplacer des locaux que nous devons rendre à leur propriétaire (fermeture du Foyer Saint-

Vincent) et, d'autre part, à l'augmentation des besoins d'accueil. En tout état de cause, les projets en question amèneront des améliorations de confort pour les enfants, dans les domaines suivants:

- temps disponible pour le repas;
- durée du trajet pour accéder au réfectoire;
- capacité de faire face à des afflux d'effectifs supplémentaires, sans établissement de listes d'attente.

Projets

Barthélemy-Menn 6 bis: aménagement d'un restaurant scolaire et d'un office de remise en température

Descriptif des travaux et acquisitions

Actuellement, le Foyer Saint-Vincent accueille une centaine d'enfants chaque jour scolaire, sous la responsabilité du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et de l'association Accueil midi Plainpalais (AMP). Ces enfants proviennent des écoles de la Roseraie (environ 70 enfants) et des Minoteries (environ 25 enfants). Les repas sont préparés par la cuisine de l'école Hugo-de-Senger et livrés en liaison froide. L'Association catholique d'action sociale éducative (ACASE), propriétaire du Foyer Saint-Vincent, et la Ville de Genève sont liées par une convention «relative à la mise à disposition de surfaces et à des prestations destinées à la restauration scolaire». Cette convention a été dénoncée pour le 30 juin 2005, suite à la vente des locaux et au déménagement des activités du Foyer Saint-Vincent.

Toujours sous la responsabilité du GIAP et de l'AMP, une cinquantaine d'enfants de l'école de la Roseraie sont accueillis quotidiennement à la rue des Pitons 15 dans des locaux loués par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Comme pour le Foyer Saint-Vincent, c'est la cuisine de production de l'école Hugo-de-Senger qui assure la livraison des repas, mais en liaison chaude.

A noter que l'augmentation des repas dans ces deux lieux a été d'un peu plus de 8% durant l'année scolaire 2003/04, soit une vingtaine d'enfants supplémentaires par jour.

Par ailleurs, la demande d'encadrement parascolaire du quartier est en constante progression et nécessite la mise en place de locaux proches de l'école de la Roseraie, permettant ainsi d'élargir les activités parascolaires et de libérer des surfaces pour l'enseignement.

La location de l'arcade de la rue Barthélemy-Menn constitue une opportunité unique dans un quartier connaissant une démographie socialement et économiquement fragile. Elle permet de disposer de locaux adaptés, après travaux, alors que le quartier ne peut compter sur aucune installation scolaire future.

La mise à disposition d'une arcade permettra donc:

- de faire face à la fermeture du restaurant du Foyer Saint-Vincent;
- de résilier la location de l'arcade de la rue des Pitons et, par conséquent, de regrouper en un seul lieu, proche de l'école de la Roseraie, l'activité de restauration scolaire, d'où des économies d'échelle;
- de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires de ce quartier populaire, dont les habitants sont demandeurs d'équipements sociaux en général;
- de réduire les temps de déplacement de l'école au restaurant scolaire et d'apporter ainsi plus de confort temps aux enfants, pour la sieste et les autres activités parascolaires, notamment à midi;
- de résoudre le problème de saturation du restaurant de l'école Hugo-de-Senger.

Un premier projet, plus coûteux, aurait permis de réaliser un restaurant scolaire présentant des conditions plus confortables et des surfaces de qualité destinées aux activités parascolaires. Toutefois, dans un souci d'économie, ce projet a été ramené à des aménagements essentiels, sans intervention majeure sur les sols, les murs et les plafonds. Le mobilier et la vaisselle seront récupérés des réfectoires fermés à cette occasion (Foyer Saint-Vincent et Pitons).

L'adaptation de l'arcade pour la création d'un restaurant scolaire comprend les travaux suivants:

- le rafraîchissement des peintures et la pose de linoléum;
- les travaux de menuiserie, d'électricité et de ventilation;
- la mise en conformité des sanitaires.

Estimation des coûts

Fr. (TTC)

Honoraires d'architecte	18 000
Honoraires ingénieurs civils, E, CVS	7 000
Démolition	20 000
Maçonnerie	10 000
Menuiserie extérieure, vitrerie	8 000
Stores, rideaux	5 000
Installations électriques, luminaires	26 000
Ventilation	5 000

Sanitaires	15 000
Menuiserie intérieure, serrurerie	24 000
Revêtement de sol, carrelages	38 000
Revêtement de paroi	20 000
Faux plafonds	20 000
Peinture	15 000
Nettoyage	2 000
Agencement cuisine et office de remise en température	60 000
Mise en passe	1 000
Signalisation sécurité	1 000
Autorisations, taxes, reproductions plans	5 000
Divers et imprévus	<u>15 000</u>
Total	315 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2004 pour la réalisation en 2005.

Délais des travaux

La demande d'autorisation de procédure accélérée (APA) est en cours d'instruction au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). Le début des travaux est prévu dès l'obtention de l'APA, sous réserve de l'obtention du crédit. La mise à disposition souhaitée de l'arcade aménagée en restaurant scolaire est la rentrée scolaire prochaine d'août 2005.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au premier plan financier d'investissement 2004-2015.

Budget prévisionnel d'exploitation

Les coûts relatifs au chauffage et à l'eau relèvent des charges locatives payées mensuellement (325 francs). Par ailleurs, sur la base d'une estimation effectuée par le Service de l'énergie sur des projets récents similaires:

- Chauffage:

Réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, sans plus-value.

- Eau:
L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 2000 francs par an.
 - Electricité:
L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 1000 francs par an.
- Total du budget d'exploitation: 3000 francs par an.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Cayla: aménagement d'un restaurant scolaire et d'un office de remise en température*Descriptif des travaux et acquisitions*

L'école de Cayla s'insère dans le tissu bâti de la zone de développement de la ville de Genève. Un grand nombre de logements ont été récemment construits, dont une bonne partie est subventionnée. Des immeubles sont en chantier, d'autres sont en projet. Cette école fait face à un accroissement démographique qui se répercute également sur le nombre de repas servis quotidiennement par l'Association des restaurants scolaires de l'Europe, laquelle gère et produit des repas pour 8 restaurants. En effet, les restaurants qui accueillent les élèves de l'école de Cayla ont connu une importante augmentation d'effectifs durant l'année scolaire 2003/04, soit près de +9% (soit 63 repas quotidiens de plus en 2003/04), ce qui les met en situation de saturation nécessitant l'ouverture de nouveaux espaces de restauration scolaire. Il est à noter que la progression des repas est plus importante que celle des élèves.

Jusqu'à présent, les enfants de l'école de Cayla (environ 70) se rendent dans les restaurants suivants qui se localisent à plusieurs centaines de mètres de l'école:

- école de Saint-Jean (20 enfants);
- école du Devin-du-Village (50 enfants).

En effet, l'école de Cayla, où sont scolarisés 340 enfants, ne dispose pas de restaurant scolaire.

Le restaurant de l'école du Devin-du-Village ne pouvant plus accueillir les enfants de l'école de Cayla par manque de place, une solution provisoire a été mise en place à la fin du mois de février 2004 grâce au déplacement à midi d'un certain nombre d'enfants à l'école de Saint-Jean, en attendant qu'un restaurant scolaire puisse être aménagé dans cette même école. Les enfants des premiers degrés (1E-2P) sont acheminés quotidiennement dans le restaurant de l'école du Devin-du-Village, pour le premier service (de 12 h à 12 h 40); les plus grands (3P-6P) se rendent au restaurant de l'école de Saint-Jean (de 12 h 30 à 13 h 15).

Ces situations de déplacements engendrent différents problèmes:

- des restaurants scolaires surchargés ne peuvent répondre qu'avec difficulté à l'augmentation des besoins de leurs quartiers;
- un cheminement quotidien fatigant et non sans danger pour les enfants;
- peu de temps pour la sieste;
- un attachement scolaire et de quartier tronqué par la nécessité de prendre des repas ailleurs.

Dans ce contexte, le Service des écoles et institutions pour l'enfance propose le projet de restaurant scolaire dans l'école de Cayla. L'aménagement d'un restaurant scolaire d'une centaine de places assises, équipé d'un office de remise en température, permettra de maintenir sur place les 70 élèves se rendant quotidiennement dans les restaurants voisins et de libérer autant de place pour les besoins en constante augmentation des restaurants déjà existants dans le quartier.

<i>Estimation des coûts</i>	<i>Fr. (TTC)</i>
Honoraires d'architecte (établissement projet)	43 000
Honoraires ingénieurs E+chauff.+sanitaires	26 000
Taxes et autorisations	5 400
Démolitions	13 300
Gros œuvre 1+2	24 000
Installations électriques	16 900
Chauffage, ventilation	29 600
Office de remise en température	72 000
Appareils et conduites	46 000
Plâtrerie	4 900
Menuiserie	8 900
Aménagements intérieurs	38 500
Mobilier et vaisselle	<u>33 900</u>
Total	362 400
Arrondi à	362 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2004 pour la réalisation en 2005.

Délais des travaux

La demande d'autorisation de procédure accélérée (APA) est en cours d'instruction au DAEL. Le début des travaux est prévu dès l'obtention de l'APA, sous réserve de l'obtention du crédit. Les locaux aménagés en restaurant scolaire devraient être opérationnels pour la rentrée scolaire prochaine d'août 2005.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas tel quel au plan financier d'investissement 2004-2015. Toutefois, une demande relative à la «Construction d'un groupe scolaire 2^e étape – William-Lescage 12, ch. Cayla, quartier de» (030.025.06 PRI1) existe et inclut la réalisation d'un restaurant scolaire. Par conséquent, l'aménagement d'un restaurant scolaire dans l'enveloppe scolaire existante devrait être soustraite de cette demande.

Budget prévisionnel d'exploitation

Sur la base d'une estimation effectuée par le Service de l'énergie sur des projets récents similaires:

- Chauffage:

Réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, sans plus-value.

- Eau:

L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 2000 francs par an.

- Electricité:

L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 1000 francs par an.

Total du budget d'exploitation: 3000 francs par an.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Charge financière globale

La charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuité se montera à 85 250 francs.

Récapitulation des coûts

<i>Objets</i>	<i>Fr. (TTC)</i>
Restaurant scolaire Barthélemy-Menn	315 000
Restaurant scolaire de Cayla	<u>362 000</u>
Sous-total	677 000
Prestations du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion) 5%	33 850
Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève 1%	<u>7 100</u>
Total du crédit	717 950
Arrondi à	718 000

Pas d'intérêts intercalaires, la durée des chantiers étant inférieure à six mois.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 718 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 7100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

7. Motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Jean-Louis Fazio, Eric Ischi, Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Année internationale du sport: pour que la Ville reste dans la course!» (M-514)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'année 2005 a été déclarée Année internationale du sport et de l'éducation physique;
- la Ville de Genève, en tant que collectivité locale, est appelée à jouer un rôle important dans le développement du sport accessible à toutes et à tous;
- à ce titre, elle se doit de marquer cette Année internationale du sport par un soutien appuyé aux manifestations sportives genevoises les plus rassembleuses;
- par son rayonnement au-delà de nos frontières, sa fréquentation croissante et son état d'esprit participatif, la Course de l'Escalade compte au nombre de ces manifestations phares dans l'année sportive à Genève et en Suisse;
- le sport promu à travers la Course de l'Escalade – la course à pied – est un sport sain et à la portée du plus grand nombre;
- l'édition 2005 de la Course de l'Escalade sera la vingt-huitième du nom;
- le montant actuel de la finance d'inscription, pour les moins de 18 ans, est de 20 francs;
- le nombre de participants mineurs et habitant sur le territoire de la Ville de Genève avoisine les 1500 jeunes,

¹ Annoncée, 3058.

exceptionnellement et au titre de la participation de la Ville de Genève à l'Année internationale du sport, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre en charge l'intégralité de toutes les finances d'inscription à la Course de l'Escalade 2005 pour les jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire de la Ville de Genève, et à le faire savoir dans le cadre d'une opération de promotion de la course à pied conjointe avec le comité d'organisation de la Course de l'Escalade.

La motion est renvoyée à la commission des sports et de la sécurité sans débat de préconsultation.

8. Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une gestion moderne et dynamique de la dette de la Ville de Genève: arrêtons de faire des cadeaux aux créanciers!» (M-515)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la relative bonne santé financière de la Ville, qui lui permet d'être mieux notée par les marchés financiers que ne le sont le Canton de Genève ou la Ville de Lausanne, par exemple;
- que, jusqu'à présent et de manière surprenante, cette bonne réputation n'a pas permis à la Ville de payer moins d'intérêts que d'autres collectivités publiques moins bien cotées, au contraire;
- que cet état de fait est dû avant tout à la stratégie trop défensive suivie par le département des finances jusqu'au début des années 2000, et à des engagements contractuels de la Ville datant de la fin des années 1990 et du début des années 2000;
- que ces engagements ont coûté, coûtent et coûteront encore des dizaines de millions de francs à la Ville de Genève, ce que démontrent les taux trop élevés – entre 3,49% et 3,875% – liés aux emprunts les plus importants contractés en 2004 et prévus pour 2005;

¹ Annoncée, 3846.

- que la stratégie suivie jusqu’au début des années 2000 a également pour conséquence que le calendrier des remboursements comporte des trous et des «bosses» (420 millions à rembourser en 2007 et rien en 2009), ce qui relève d’une mauvaise gestion des risques et d’une non-exploitation des opportunités offertes par les bonnes années 1999-2002;
 - que le Conseil municipal devrait être mieux informé de la politique suivie en la matière. A titre d’exemple, la politique de gestion du risque de la dette est clairement exposée dans le projet de budget cantonal depuis des années,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- définir et exposer une politique moderne et dynamique de gestion du portefeuille d’emprunts de la Ville de Genève qui permette de réduire le plus possible le service de la dette – sans toutefois prendre des risques inconsidérés – et d’exploiter réellement la bonne réputation de la Ville sur les marchés financiers;
 - l’informer par écrit de ses décisions concernant les proportions suivantes: emprunts à taux fixes/à taux variables, emprunts à court terme/à moyen terme/à long terme;
 - lui présenter un décompte détaillé des surcoûts occasionnés par les engagements pris, par produits dérivés interposés, à la fin des années 1990 et au début des années 2000 et qui sont à l’origine des emprunts les plus importants et les plus chers contractés entre 2000 et 2005.

La motion est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

9. Résolution de M^{mes} Alexandra Rys, Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, Sandrine Salerno, Ruth Lanz Aoued, MM. Patrice Reynaud, Roberto Brogginì et Pascal Rubeli: «Correspondance adressée au Conseil municipal: pas de courrier anonyme!» (R-76)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant que:

- tout(e) citoyen(ne) ou groupe de citoyen(ne)s peut librement interpeller le Conseil municipal par le biais de pétitions ou de simples courriers;

¹ Annoncée, 3058.

- certains de ces courriers sont parfois dépourvus de noms et de coordonnées précises;
- l'exercice serein de la démocratie exige que l'identité des auteurs soit aussi clairement énoncée que leurs demandes ou remarques,

le Conseil municipal invite son bureau à ne traiter que les courriers portant clairement l'identité et les coordonnées d'un signataire au moins, au besoin après avoir modifié le règlement en conséquence.

La résolution est renvoyée à la commission du règlement sans débat de préconsultation.

10. Interpellation de M. Roman Juon: «Maquette de Genève: quel succès!» (I-120)¹.

M. Roman Juon (S). Chers collègues, j'espère vivement qu'un grand nombre d'entre vous a visité la maquette de la ville de Genève exposée l'été dernier à la bibliothèque municipale de la Cité. Je m'y suis rendu deux ou trois fois, et il y avait toujours beaucoup de monde, ce qui montre le vif intérêt des citoyens pour ce genre de présentation de notre ville et de nos quartiers.

C'est dans ce sens que j'interviens sur cette maquette – et ce n'est pas la première fois que je le fais – car la savoir dans les tiroirs du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie me chagrinerait, même si elle s'y trouve pour des raisons techniques évidentes. Je mentionnerai ici le fameux relief Magnin qui se trouve à la Maison Tavel depuis des années; vous l'avez certainement tous vu, chers collègues, dans le cadre de sorties scolaires, pour ceux d'entre vous qui sont enseignants, ou lors d'autres visites. Les visiteurs sont toujours passionnés par cette maquette et se pressent en nombre devant elle, à tel point qu'il faut attendre son tour pour la voir!

Cet exemple démontre que nos concitoyens ont envie de mieux comprendre leur ville. Les maquettes leur offrent une vision de la cité à laquelle ils ne sont pas habitués – tout le monde n'a pas l'occasion de la survoler en avion, d'où on ne distingue d'ailleurs pas grand-chose, si ce n'est une vue très générale. Mais la vue particulière qu'offrent ces maquettes est particulièrement attrayante et instructive.

¹ Annoncée, 1696.

A l'époque où je m'occupais des places de jeux, nous réalisions des maquettes des écoles – à l'échelle 1/100^e – pour les présenter aux élèves. J'ai pu constater qu'elles continuent à servir, car les enseignants les utilisent pour faire de la géographie urbaine.

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que la maquette est un outil pédagogique de tout premier ordre. Les nouveaux moyens de montrer les reliefs, comme le logiciel autocad, ne remplacent pas les maquettes qu'on peut-être toucher. Je me souviens qu'à l'époque la maquette exposée au Relais du Saint-Bernard permettait aux visiteurs d'observer tout le Valais sous leurs pieds.

Mon interpellation est très simple: je demande que l'on réfléchisse à une occasion de présenter la maquette de la ville de Genève de manière formelle, dans son ensemble – elle mesure environ 10 m x 10 m. Naturellement, par les temps qui courent, il y a des problèmes financiers évidents, mais on peut-être trouver des sponsors, dans les entreprises du bâtiment, intéressés à ce projet, ou d'autres formules, pour permettre au public de voir cette maquette.

Il est certain que le Service d'urbanisme en a périodiquement besoin dans son travail, mais comme cette maquette se compose de cubes de 1 m x 1 m, on pourrait exposer des parties de la maquette représentant une école ou un quartier; le Service d'urbanisme pourrait également les mettre à la disposition des écoles de notre ville, pour que les élèves apprennent à mieux connaître leur quartier.

Tel est le but de mon interpellation. Elle n'étonnera pas le service que je viens de citer, car j'ai souvent eu l'occasion d'en parler avec ses responsables, qui sont d'accord avec moi sur le principe. Quant à l'aspect technique, évidemment, c'est le problème du Conseil administratif. Je crois vraiment qu'il vaudrait la peine d'organiser cette exposition. Tous les conseillers, y compris les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui ont eu l'occasion de voir cette maquette ont été enchantés et enthousiastes devant ce travail, qui reste toujours dans des tiroirs!

C'est dans ce sens-là que j'interviens, avec l'espoir qu'à la longue, quand je ne serai plus au Conseil municipal, d'autres prendront le relais. On ne peut peut-être pas songer à exposer cette maquette sur le site d'Artamis, puisqu'on sait maintenant qu'il est contaminé au cyanure. D'ailleurs, la Ville, qui expose de nombreux projets d'aménagement, devrait faire un effort lors de ces expositions: il faudrait que le parcours soit mieux fléché pour que l'on puisse facilement y accéder. Récemment, j'ai suggéré à la commission consultative des espaces verts d'aller voir le résultat du concours de la Campagne Rigot. Sur les quinze commissaires, seuls trois ou quatre ont trouvé le lieu de l'exposition, malgré leur plan! En effet, c'était très difficile à trouver, et il faudrait donc faire un effort à cet égard.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je réponds très volontiers à cette interpellation, qui me donne l'occasion de remercier M. Juon, car c'est un peu sous son impulsion, au début des années 1980, que le Conseil municipal a voté les crédits nécessaires pour la réalisation de cette maquette. Il ne l'a pas dit, mais je le dis pour lui. Il a donc fallu élaborer toute une procédure pour la réalisation de cette maquette, prévue sur plus de quinze ans. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'elle n'est toujours pas terminée; vraisemblablement, d'après les estimations du Service d'urbanisme, elle devrait l'être en 2015. C'est dire qu'elle ne le sera en fait jamais: en effet, en 2015, vous pensez bien que certaines parties de la maquette devront être modifiées, du fait que la ville est un tissu vivant qui se modifie régulièrement.

En tout cas, nous aurons une vue d'ensemble, comme l'avait souhaité le Conseil municipal de l'époque. A l'occasion des vingt ans du Service d'urbanisme, il a été proposé de rendre publique cette maquette, afin de montrer à nos concitoyens quel peut en être l'usage. Il est vrai que cette exposition, accueillie par la bibliothèque municipale de la Cité, a attiré 3500 visiteurs entre le 22 juin et le 10 septembre 2004. C'est un résultat plutôt bon, qui témoigne de l'intérêt des uns et des autres pour cette réalisation.

Jusqu'à présent, cette maquette constitue pour le Service d'urbanisme un outil permettant de voir la ville en trois dimensions. C'est aussi une manière simple de présenter les projets d'aménagement aux habitants et aux associations, de leur montrer les modifications à venir en trois dimensions. Ce système remplace toutes les affiches et toutes les explications, car il est beaucoup plus parlant. Cette maquette est donc un outil que nous utilisons à l'interne et dans le cadre de nos relations avec les habitants, mais également avec les mandataires, qui viennent nous consulter. Vous avez raison, Monsieur Juon, de dire qu'il faudrait employer davantage cette maquette en tant qu'élément d'information pouvant susciter la réflexion de manière générale, par exemple dans les écoles, dans les quartiers.

Il faut savoir qu'on peut aujourd'hui la voir, sur demande, au Service d'urbanisme. Bien évidemment, si nous devons envisager la présentation de la maquette à l'extérieur, cela générerait un certain nombre de frais. En effet, elle est en bois, ses différentes pièces pèsent un certain poids et demandent un maniement subtil pour être correctement préservées. Tout cela a bien évidemment un coût, pour en revenir à la question orale de M. Reynaud tout à l'heure...

Quant à moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'il faut garder une certaine cohérence entre ce qui est demandé au Conseil administratif pour mieux expliquer ses projets, et les coûts que cela génère. En effet, certains pourraient ensuite nous dire que nous allons au-delà de ce que nous avons programmé.

Interpellation: à quand une retraite méritée pour le juriste R.R.

Proposition: acquisition d'actions du Parking Place de Cornavin

Enfin, Monsieur Juon, je peux d'ores et déjà vous dire que l'idée que vous avez développée est également acquise au sein du département que je représente, et tout particulièrement au Service d'urbanisme. J'espère, tout comme vous, que nous aurons l'occasion de faire profiter plus de concitoyens de cet excellent travail qu'est la maquette de la ville de Genève.

L'interpellation est close.

Le président. Concernant le point suivant de l'ordre du jour, M. Pierre Rumo m'a informé qu'il avait été indisposé ces derniers jours et qu'il souhaitait donc reporter l'interpellation I-122.

11. Interpellation de M. Pierre Rumo: «A quand une retraite méritée pour le juriste R. R.?» (I-123)¹.

Le président. M. Rumo m'informe également qu'il souhaite transformer cette interpellation en une question écrite, qu'il déposera lors de cette session.

L'interpellation est retirée.

12. Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 11 550 francs destiné à l'acquisition de trois actions nominatives assorties de trois créances chirographaires de la société anonyme Parking Place de Cornavin (PR-371).

Exposé des motifs

Dans son rapport du 6 mai 1977 (proposition N° 96), le Conseil municipal entérinait le rapport du Conseil administratif au Conseil municipal en vue de:

1. l'ouverture au Conseil administratif d'un crédit de 1 500 000 francs représentant la participation de la Ville de Genève aux fonds propres de la société d'économie mixte Parking Place de Cornavin SA;

¹ Annoncée, 1696.

2. l'approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Genève et Parking Place de Cornavin SA réglant les conditions de mise à disposition du domaine public pour la construction et l'exploitation d'une galerie marchande de liaison avec la gare et d'un parc de stationnement public et souterrain;
3. l'ouverture d'un crédit de 2 015 000 francs destiné au réaménagement de la place de Cornavin après exécution de l'ouvrage concessionné.

Le capital-actions de la société Parking Place de Cornavin SA est constitué de 10 000 actions nominatives, réparties dans les portefeuilles de plusieurs dizaines d'investisseurs, dont la Ville de Genève.

Aujourd'hui, la Ville de Genève possède 762 actions nominatives de 1000 francs nominal et une créance chirographaire de 381 000 francs.

Ces dernières années, le dividende versé a été de l'ordre de 20% en moyenne du capital nominal, et la créance est rétribuée au taux annuel moyen de 6%.

Actuellement, nous avons l'opportunité d'acquérir trois actions nominatives supplémentaires, assorties de trois créances chirographaires (départ de commerçants).

Ces titres sont vendus à la valeur fiscale pour l'action, soit 3350 francs, et à la valeur nominale pour la créance chirographaire, soit 500 francs.

Premier plan financier d'investissement 2004-2015

Cet objet n'est pas prévu au premier plan financier d'investissement 2004-2015.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Ce projet n'entraînera pas de charge d'exploitation supplémentaire. Par contre, ce projet permettra un revenu d'exploitation supplémentaire:

Actions nominatives:	
3 actions x 1000 francs nominal x 20%	600 francs
Créance chirographaire:	
3 créances x 500 francs nominal x 6%	90 francs
Total des revenus	690 francs

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire ainsi que le service bénéficiaire de ce crédit est la Direction du département des finances.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 11 550 francs pour l'acquisition de trois actions nominatives associées de ses créances chirographaires de la société anonyme Parking Place de Cornavin SA.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'un emprunt à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 550 francs.

Art. 3. – Les actions nominatives et la créance chirographaire seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Il n'était pas du tout prévu que j'intervienne mais, personne ne prenant la parole, je le fais: Monsieur le président, je demande la discussion immédiate, afin que nous puissions voter cet objet sur le siège. Il serait un peu ridicule de renvoyer en commission des finances l'examen d'un montant de 11 000 francs; nos jetons de présence n'atteindraient pas tout à fait cette somme – n'exagérons pas – mais il nous paraît inutile de réunir la commission sur ce sujet. Sur le fond de la proposition, je laisserai s'exprimer ceux qui veulent le faire!

Le président. Merci de votre soutien, Monsieur Bonny. En effet, je ne pouvais pas moi-même, en tant que président, proposer le vote sur le siège, mais je savais qu'il avait été demandé...

M. Patrice Reynaud (L). Je n'envisageais pas non plus de prendre la parole, mais vu l'absence d'orateurs je le fais bien volontiers. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de bien vouloir prendre note que nous ne sommes pas du tout favorables à un vote sur le siège, quelle que soit la modicité de la somme en jeu. Celle qui nous est demandée ici a beau être modeste, encore faut-il savoir à quoi elle correspond. De toute évidence, certaines questions doivent être posées à ce sujet. A moins que nous ne voulions une fois de plus transformer notre séance plénière en réunion de commission – ce qui ne me semble point être une bonne solution – je propose le renvoi de cette proposition à la commission des finances.

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, j'étais dans la salle des pas perdus en train d'attendre mon tour pour remplir mes devoirs de conseiller municipal, quand les interpellations qui précédaient ce point à l'ordre du jour ont été reportées, c'est pourquoi je n'interviens que maintenant. En effet, notre groupe propose la discussion sur le siège. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de dépenser des jetons de présence pour une proposition d'un montant aussi modeste. Nous soutenons donc la proposition de discussion immédiate.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Etant donné le coût des séances de commission par rapport à l'investissement demandé, une discussion immédiate serait souhaitable. Nous proposons donc également le vote sur le siège de cette proposition.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (54 oui).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 45 oui contre 9 non.

Premier débat

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous n'aurons donc pas la possibilité d'étudier cet objet en commission. Comme l'a dit M. Reynaud, la modicité de la somme en jeu ne doit pas être un critère pour demander une discussion immédiate, sinon un certain nombre de nos principes devraient peut-être être revus. J'espère quand même que nous pourrions poser dans cette enceinte les quelques questions que suscite cette proposition. En ce qui concerne les libéraux, pour autant que nous recevions des réponses satisfaisantes, nous irons dans le sens de la proposition du Conseil administratif – mais encore faut-il qu'il soit en mesure de nous répondre!

Je passe donc à la première question que j'aurais souhaité poser lors du débat à la commission des finances, si nous avions eu l'occasion de le mener. Quelle est, aujourd'hui, la répartition exacte – pourcentages à l'appui – des 10 000 actions entre les collectivités publiques et les privés?

Ma deuxième question est elle aussi d'ordre technique, puisqu'elle concerne la nature des droits attachés à la créance chirographaire dont il est question dans cette proposition. S'agit-il uniquement de droits de créancier? Y en a-t-il d'autres, de type participatif? Si oui, de quelle nature sont-ils? J'ai encore une interrogation liée à cette deuxième question. Quel est le lien entre l'action et la créance chirographaire? L'acquisition de l'une va-t-elle nécessairement de pair avec celle de l'autre? Quelle est la nature du lien juridique entre les deux titres?

Troisièmement, je voudrais savoir, de manière plus générale, quels sont les objectifs du Conseil administratif en achetant ces trois actions – en dehors des 690 francs de revenu par année, lesquels ne correspondent pas à un revenu de 20%, mais de 6%, puisqu'il faut bien évidemment considérer le rendement sur la valeur totale de l'investissement, et non pas sur la valeur nominale des titres. Quels sont donc les objectifs du Conseil administratif, quand il nous soumet cette proposition? A combien sera portée sa participation, avec ces trois nouvelles actions? Quelle est l'idée qui se trouve là-dedans?

Voilà les trois questions que je souhaitais poser, auxquelles j'espère recevoir des réponses ce soir.

M. Pierre Maudet (R). Je voudrais juste expliquer pourquoi les radicaux – de même, j'imagine, que d'autres groupes dans cette enceinte – souhaitent le vote sur le siège. La raison en est simple: le montant en question, de notre point de vue, ne justifie pas le renvoi de cette proposition en commission, ni le coût des jetons de présence lié à une étude trop laborieuse.

Cela dit – sur ce point, je m'inscris dans la droite ligne du préopinant – je souhaiterais que le Conseil administratif réponde notamment à la troisième question de M. Hainaut, celle sur la stratégie globale du Conseil administratif par rapport au Parking Place de Cornavin. Comment inscrit-il l'achat de ces trois actions dans cette stratégie? Une fois cette réponse obtenue, nous nous prononcerons vraisemblablement en faveur de l'achat; mais je ne veux pas préjuger notre décision, et j'attends la réponse du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens très volontiers, tout d'abord pour répondre à la question technique de M. Hainaut. La

Proposition: acquisition d'actions du Parking Place de Cornavin

créance chirographaire est liée à l'acquisition des actions. Monsieur le conseiller municipal, si vous avez lu l'exposé des motifs – fort succinct, d'ailleurs – de cette proposition, vous aurez pu constater, en bon économiste que vous êtes, que le rendement de ces actions n'est pas mauvais. Je dirai même qu'il est plutôt bon, puisque ces dernières années – et pas uniquement en 2004 – le dividende versé a été de l'ordre de 20%, en moyenne, du capital nominal; la rétribution annuelle de la créance, elle, s'est élevée à 6%. Je veux bien que vous nous proposiez des placements tout aussi garantis et bien rémunérés – nous sommes prêts à les examiner – mais je dis simplement ici que, dans une société comme celle dont il est question, ce n'est pas seulement aux privés qui sont membres du conseil d'administration de faire de bonnes affaires. Le Conseil administratif a donc proposé, chaque fois qu'il était possible d'acquérir de nouvelles actions, de faire valoir son droit de préemption – cela au prorata de sa qualité d'actionnaire, bien évidemment. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est ce que nous faisons en vous soumettant cette proposition, qui aura pour résultat très modeste l'achat de trois actions.

Je vais répondre également à votre autre question, Monsieur Hainaut. Considérez l'Etat – représenté par le biais de la Fondation des parkings, sauf erreur – la Ville, les Chemins de fer fédéraux et les Transports publics genevois: ces entités publiques que je viens de citer sont largement majoritaires au sein du conseil d'administration.

Voilà les réponses que nous pouvons apporter. Il serait illogique et fort critiquable, du point de vue de la bonne gestion des deniers publics, de même que du point de vue de la bonne stratégie dans un conseil d'administration où de nombreuses entités publiques siègent avec des privés, de ne pas donner suite à cette proposition.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je ne me faisais pas d'illusions quant à la qualité des réponses que j'allais recevoir en posant mes questions tout à l'heure. Ces dernières sont d'ordre techniques et méritent d'être traitées en un peu plus d'une minute et demie! Malheureusement, un tel débat est un peu difficile à mener en séance plénière. C'est la raison pour laquelle, même pour des objets dont l'enjeu financier est relativement modique, on devrait nous fournir un exposé des motifs plus étoffé. Vous nous dites, Monsieur le magistrat, que les collectivités publiques sont majoritaires au conseil d'administration, mais cela ne répond pas à ma question! Ce que j'ai demandé, c'est une répartition exacte de l'actionariat. En général, dans ce genre de cas, à la commission des finances – mais j'imagine qu'il en est également ainsi dans les autres commissions – le représentant du Conseil administratif a un document sur lequel ces informations figurent. Il peut donc nous les donner et nous obtenons la réponse souhaitée, ou alors il nous

annonce qu'il nous la transmettra ultérieurement. Il est évident que tel ne peut pas être le cas ce soir, et j'en suis assez désolé.

En ce qui concerne les droits attachés à la créance chirographaire, j'avais un intérêt de juriste et de conseiller municipal à savoir quelle en était la nature. Or on me répond simplement que c'est lié... Je considère cela comme une réponse de politesse, et non pas de fond, assurément.

Quant à l'objectif du Conseil administratif, je ne pense pas qu'il y ait une seule personne dans cette salle qui puisse se satisfaire de l'explication selon laquelle cette proposition est motivée par le souci de faire du 6% sur un montant de 11 000 francs! C'est assez ridicule! La manière dont la proposition est présentée est un peu fallacieuse, car il ne s'agit évidemment pas de 20% sur la totalité du montant, mais de 20% sur le capital nominal; rapporté à la valeur de l'investissement, cela fait du 6%. C'est un rendement tout à fait agréable, comme vous l'avez dit, Monsieur Ferrazino. Mais, si le souci du Conseil administratif est d'assurer des rentrées partout où il le peut, s'il nous présente cette proposition afin d'encaisser 690 francs par année – somme à la fois considérable et modeste dans le contexte – ne devons-nous pas alors nous étonner de son attitude dans d'autres propositions? Ainsi, dans la proposition PR-382, que nous traiterons tout à l'heure, concernant l'exercice du droit de préemption sur une propriété sise dans le quartier de la Forêt, il ne se préoccupe pas le moins du monde de savoir comment la parcelle que la Ville s'apprête à acheter pourra être valorisée, et cela durant la longue période qui nous sépare encore de la réalisation potentielle des projets de construction de logements ou d'équipements publics.

Mesdames et Messieurs, ou bien le Conseil administratif me dit qu'il n'a pas envie de me répondre, ou bien il me répond autre chose, mais pas cela! Ce n'est pas sérieux, et je ne peux en tout cas pas me contenter de cette réponse.

M. Roberto Broggin (Ve). Je serai relativement bref. Il apparaît opportun aux Verts qu'une collectivité telle que la nôtre puisse maîtriser au mieux les équipements collectifs qui se trouvent sur son territoire. En effet, cela peut nous permettre d'envisager des types d'aménagements convenant mieux à l'évolution de la mobilité – du moins telle que nous la souhaitons au sein du Conseil municipal. Maîtriser une plus grande part des actions de la société anonyme Parking Place de Cornavin représente, à nos yeux, un avantage évident, au-delà des 6% de rendement sur le montant fort modeste qui nous est demandé ce soir.

Néanmoins, M. Hainaut a raison de poser des questions et de vouloir des réponses précises sur la répartition de l'actionnariat au sein du conseil d'adminis-

tration de cette société anonyme. Lorsque la commission des travaux étudiait le réaménagement de la place de Cornavin et ses implications pour le parking collectif privé situé en sous-sol, nous avons enregistré certaines réticences devant d'éventuelles transformations consistant à prévoir l'entrée – et en tout cas la sortie – des véhicules derrière l'église de Notre-Dame. J'espère que nous parviendrons prochainement à une solution, afin d'éliminer la sortie du parking qui, actuellement, débouche sur l'espace piétonnier devant la gare.

Voilà pourquoi les Verts accepteront ce soir la proposition PR-371, tout en relevant que la question de M. Hainaut sur la répartition de l'actionnariat entre les différents partenaires doit donner lieu à une réponse précise et documentée du Conseil administratif, et cela le plus rapidement possible.

M. Pierre Maudet (R). J'aimerais remercier le préopinant écologiste d'avoir répondu plus complètement que le magistrat à la question que nous posions tout à l'heure. Comme il l'a dit, l'objectif affiché du Conseil administratif consiste surtout à fortifier sa place au sein du conseil d'administration de la société anonyme Parking Place de Cornavin, afin que les collectivités puissent y jouer un rôle plus important.

Cela m'inspire deux réflexions que j'aimerais vous livrer maintenant, Monsieur Broggini...

Le président. Je transmettrai, Monsieur Maudet.

M. Pierre Maudet. Oui, Monsieur le président, je ne doute pas que vous transmettez mes propos avec diligence. Le jour où la Ville de Genève et la majorité de gauche auront supprimé un étage du parking, nous serons certains de ne plus en tirer le même rendement!

Je passe à ma deuxième remarque. Ce qui nous conforte dans l'idée de voter malgré tout en faveur de cette proposition – et je le relève non sans une certaine ironie – c'est que les magistrats pensent, à juste titre, à la consolidation des recettes de la Ville et qu'ils la fondent notamment sur les recettes d'un parking situé au centre-ville! Pour notre part, nous nous en félicitons!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 61 oui contre 1 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 11 550 francs pour l'acquisition de trois actions nominatives associées de ses créances chirographaires de la société anonyme Parking Place de Cornavin SA.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'un emprunt à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 550 francs.

Art. 3. – Les actions nominatives et la créance chirographaire seront inscrites à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

13. Proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 404 000 francs destiné à la rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre, situé au 3, place Neuve, sur la parcelle 5038, feuille 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-372).

Préambule

Le Grand Théâtre a été érigé entre 1875 et 1879 sur les plans de l'architecte Jacques-Elysée Goss – auteur de l'Hôtel National devenu le Palais Wilson – et grâce à la générosité du duc de Brunswick qui légua sa fortune à la Ville de Genève en 1873. Il est situé sur la place Neuve, créée par Guillaume-Henri

Dufour et parachevée lors de l'extension de la ville, dès 1850, avec la démolition de la porte de Neuve. Le Grand Théâtre est entouré d'autres prestigieux édifices: le Musée Rath élevé en 1824-1879 et le Conservatoire de musique construit en 1856-1858 d'après les plans de l'architecte français Le Sueur.

Inauguré en octobre 1879, cet édifice de style Second Empire s'inspire directement de l'Opéra Garnier de Paris construit en 1862. Le programme allégorique sculptural et pictural présente nombre de similitudes avec le bâtiment de Paris.

Une première campagne de travaux d'entretien des installations techniques et de rénovation des façades a eu lieu avant la Première Guerre mondiale. En 1942, un projet a été élaboré pour la rénovation des toitures, mais il n'a pas abouti.

Dans la matinée du 1^{er} mai 1951, un incendie ravage le Grand Théâtre pendant la répétition de la *Walkyrie* de Wagner. La salle de spectacles et les annexes en coulisse sont entièrement dévastées, les avant-foyers sérieusement endommagés. Seul le foyer principal a été relativement épargné.

Les travaux de reconstruction débutent en 1958 et l'inauguration du nouveau Grand Théâtre aura lieu le 10 décembre 1962 avec la représentation de *Don Carlos* de Verdi.

La nouvelle salle a fait l'objet d'un concours restreint remporté par Jacek Stryjenski. Son impressionnant plafond est composé de tôles d'aluminium rehaussées de feuilles d'or et d'argent. Celles-ci sont percées de plus d'un millier d'orifices lumineux, ornés pour certains de verres de Murano, créant l'illusion d'un ciel étoilé. Le plafond est prolongé à la verticale par le rideau de feu, également constitué de tôles d'aluminium. La mécanique de scène a été équipée de la technologie la plus récente.

Le Grand Théâtre déploie ses activités selon une structure de saison dans les domaines lyriques et chorégraphiques. Il propose chaque année à ses spectateurs huit opéras et deux ballets, auxquels viennent s'ajouter des récitals de chant, des concerts, des spectacles de danse invités, des expositions et des conférences de présentation des œuvres. Ce ne sont pas moins de 100 000 personnes qui fréquentent chaque saison les spectacles du Grand Théâtre.

Le Grand Théâtre et ses directeurs successifs ont su hisser la scène de Neuve au rang des scènes de référence en Europe. Cette renommée contribue à l'image et au rayonnement de Genève au-delà de nos frontières et constitue un attrait non négligeable pour les milieux internationaux, les entreprises et le tourisme.

Le Grand Théâtre occupe d'une manière stable ou temporaire plus de 370 personnes. A ce nombre, il convient d'ajouter les musiciens de l'Orchestre de la Suisse romande, les artistes et les équipes de production qui se succèdent

à l'affiche. Le Grand Théâtre est ainsi l'employeur, à titre divers, de plus de 600 personnes en moyenne chaque saison, ce qui fait de lui une entreprise importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables. Ce rôle d'acteur économique important a été mis en évidence par l'étude de M. François Abbé-Décarroux, de l'Université de Genève, publiée en 1989. Cette étude démontre que le Grand Théâtre génère des dépenses dans le canton estimées à 215% de son coût effectif pour la collectivité.

Dans la même étude, l'incidence fiscale du Grand Théâtre a été évaluée à 29%, de sorte que, pour chaque franc payé par le contribuable genevois pour le Grand Théâtre, ce sont 30 centimes qui retournent dans les caisses de l'Etat.

Exposé des motifs

De 1962 à 1997, de nombreux projets d'amélioration, de transformation et de modification des équipements ont vu le jour, mais leur exécution a été réduite pour l'essentiel à un entretien courant et à des travaux à effectuer dans l'urgence. Les refus de crédits et les interventions sollicitées, mais non exécutées, ont conduit à de multiples accidents: effondrement partiel du parvis en 1967, panne du jeu d'orgue en 1976, chute du rideau de fer de plus de 18 tonnes en 1984, chute du contre-poids de 3,5 tonnes du rideau antibruit en 1990.

Le projet de remplacement de la mécanique de scène du dessus (gril) a débuté le 28 avril 1987 suite au vote du crédit d'étude de 1 950 000 francs par le Conseil municipal. Le crédit de construction de 16 655 000 francs sera voté le 12 avril 1994 et les travaux débiteront le 1^{er} juillet 1997. Le 21 septembre 1998, la réouverture de la scène de Neuve aura lieu avec l'opéra *Le Chevalier à la Rose* de Richard Strauss.

La Fondation Hans-Wilsdorf a financé la réfection des espaces publics à hauteur de 2 800 000 francs. Les tentures, les rideaux et les moquettes ont été remplacés. Les nouveaux sièges ont été revêtus de velours rouge et la salle a reçu un parquet. Le plancher de scène a été refait ainsi que les ponts d'orchestre.

Aujourd'hui, il devient urgent de revoir la mécanisation des ponts de scène.

Ces ponts de scène, appelés aussi mécanique du dessous, comprennent les éléments suivants:

- 6 ponts de scène;
- 1 lift à toile;
- 1 châssis double (en deux parties);
- 1 chariot dorsal (fonctionnant horizontalement).

Actuellement, l'exploitation de la machinerie des ponts de scène nécessite un investissement important en termes de personnel (jusqu'à une vingtaine de personnes), car le degré d'automatisation est pratiquement nul.

En 1983, une première rénovation des commandes a été réalisée en remplaçant les relais électromécaniques de commande par une gestion électronique de type industriel.

Tous les éléments fonctionnent de manière totalement indépendante, sans aucune synchronisation, à part le doigté et l'habileté du personnel qui les manipule. Cet état de fait est particulièrement handicapant pour les six ponts de scène, lorsque de grands éléments reposent sur plusieurs ponts qui doivent être manœuvrés en parfaite synchronisation.

Caractéristiques et description de l'ouvrage

Les données techniques de la mécanique du dessous sont actuellement les suivantes:

Ponts de scène 1 à 6

Structure	métallique à double étage
Dimensions	17,08 m/2,40 m (2,80 m pour le pont N° 3)
Course	de - 9,50 m à + 2 m
Verrouillage	tous les 25 cm
Vitesse	20 cm/s en moyenne
Charge utile	5000 N/m ²
Motorisation	hydraulique

Lift à toile et châssis (en deux parties)

Structure	métallique, simple
Dimensions	19,80 m/0,90 m (20,20 m/2,26 m pour le châssis)
Course	de - 6 m à ± 0 m (de -1 m à ± 0 m pour le châssis)
Verrouillage	néant
Vitesse	10 cm/s
Charge utile	5000 N/m ²
Motorisation	hydraulique

Chariot dorsal

Structure	métallique, autoportante
Dimensions	17,08 m/10,04 m
Course	au maximum la largeur des ponts de scène
Vitesse	20 cm/s
Charge utile	5000 N/m ²
Motorisation	électrique

Centrale hydraulique

L'ensemble, fonctionnant à des pressions de l'ordre de 70 kg/cm², est composé des éléments suivants:

- un réservoir de 35 000 litres contenant le fluide hydraulique (eau glycolée et paraffine);
- un réservoir intermédiaire de 500 litres alimenté par deux pompes basse pression;
- quatre pompes haute pression;
- un compresseur d'air à haute pression (80 kg/cm²);
- six accumulateurs de stockage de pression (quatre accumulateurs air-huile et deux accumulateurs d'air).

La conception de l'installation ne sera pas touchée par les travaux projetés, seules les commandes seront modifiées et/ou remplacées. Aucune transformation structurelle n'est prévue. Les vitesses, les charges admissibles ou utiles ainsi que les types de motorisation demeureront inchangés.

Descriptif des travaux

Un essai, financé par la Fondation Hans-Wilsdorf, a été mené sur les ponts d'orchestre. Il consistait à utiliser le système mécanique en place pour l'énergie hydraulique et à introduire un nouveau système de gestion (électronique), semblable à celui utilisé pour la machinerie des cintres.

Cet essai s'est révélé concluant et ce concept, ainsi expérimenté, sera appliqué au reste de la machinerie.

Mis à part le chariot de la dorsale dont le mouvement est assuré par des moteurs électriques, l'installation hydraulique sera transformée dans le sens d'une automatisation du fonctionnement. Les vannes manuelles, par exemple, seront remplacées par des vannes asservies et pilotées électriquement. Ce qui va accroître de manière considérable la sécurité lors du déplacement des ponts.

Les travaux suivants sont prévus:

- remplacement complet du pupitre de commandes existant actuellement situé au niveau -1 (entrée des artistes) et liaison des nouvelles commandes et de l'installation électronique avec les installations du gril. Le dispositif de liaison des divers organes sera réalisé avec un système type Siematic;
- le remplacement et l'automatisation de toutes les vannes et des blocs d'électrovannes de commande et de sécurité de l'installation;

- le remplacement des vérins du lift à toile ainsi que du châssis (les vérins des ponts de scène remplacés il y a une dizaine d'année seront conservés);
- le démontage et remplacement complet de la tuyauterie hydraulique secondaire (de faible diamètre);
- la révision complète de la centrale de pression existante;
- divers travaux plus spécifiques au bâtiment et consécutifs aux travaux d'hydrauliques seront également réalisés, soit maçonnerie (démolitions, percements divers, etc.), modification de l'installation de chauffage dans le fond de scène, diverses installations électriques, peinture, faux plafond, etc.

Conception énergétique

Le concept énergétique existant ne sera pas modifié par rapport à la situation existante; tout au plus, la mise en place de convertisseurs de fréquences sur les moteurs électriques de la scène dorsale permettra de réduire quelque peu la consommation électrique.

Programme et surfaces

Les travaux de rénovation prévus ne modifieront pas les surfaces et la disposition des locaux existants.

Estimation des coûts selon code CFE

<i>Position CFE</i>	<i>Quantités/éléments</i>			Prix Fr.	Fr.
B	Travaux préparatoires	p. 1			35 130
B1	Relevés, informatisation des plans des ponts de scène	p. 1		35 130	
E	Gros œuvre	m² 275	182,50		50 187
E7	Divers travaux de maçonnerie, percements, etc.	% 29,5	170 637	50 187	
I	Installations techniques	m² 275	620,50		170 637
I0	Courant fort. Nouveau pupitre de commande, alimentation générale des installations, liaisons commandes	m² 275	547,00	150 425	
I2	Chauffage. Diverses modifications et adaptations des installations	m² 275	73,50	20 212	

Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

M	Aménagements intérieurs	m² 275	219,00		60 625
M8	Finitions diverses, nettoyage après travaux, travaux complémentaires induits	% 35,5	170 637	60 225	
P	Installations d'exploitation	p. 1			4 023 171
P6	Pompes hautes et basses pressions	p. 1		100 371	
P7	Ponts de scène, dorsale, lift et châssis	p. 8	345 028	2 981 040	
P8	Prestations complémentaires, surcoût pour le Grand Théâtre dû aux travaux	p. 8	872 000	941 760	
Q	Equipements d'exploitation	p. 1			923 420
Q5	Installation de commande et de sécurité, informatique	p. 1		923 420	
B-U	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				<u>5 262 770</u>
V	Frais secondaires	p. 1			24 735
V0	Frais secondaires, plaquette, documents	% 0,47	5 262 770	24 735	
B-V	Sous-total 2				<u>5 287 505</u>
X	Comptes d'attente, divers et imprévus				264 375
X1	Renchérissment (change)	PM			
X2	Divers et imprévus	% 5,00	5 287 505	264 375	
B-X	Coût total de la construction (HT)				<u>5 551 880</u>
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)				<u>421 942</u>
B-Z	Coût total de la construction (TTC)				<u>5 973 822</u>
ZZ	Frais administratifs et financiers				430 707
ZZ1	Prestation du maître de l'ouvrage				
	Honoraires de promotion de construction	% 5,00	5 973 822	298 691	
ZZ2	Intérêts intercalaires				
	<u>3,75 x 6 272 513 x 7</u>				
	100 x 2 x 12			68 605	
ZZ3	Fonds d'art contemporain	% 1,00	6 341 118	63 411	
B-ZZ	Coût général de l'opération				<u>6 404 529</u>
	Arrondi à:				<u>6 404 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de juin 2004 et ne comprennent aucune variation.

Par ailleurs, les prix ont été calculés avec un taux de change euro-franc suisse de 1,50.

Prix du mètre cube

Le volume construit est de 115 000 m³, ce qui rapporté au coût général de l'opération donne un rapport de 55,70 francs le m³ SIA.

Rapporté au nombre de place qui est de 1500 (1488 places louables), le rapport est de 4269 francs/place.

Autorisation de construire

Ce projet fera l'objet d'une autorisation de construire qui est déposée mais pas encore délivrée.

Délais - planning

Durant les travaux, les spectacles du Grand Théâtre se dérouleront au Bâtiment des Forces-Motrices, c'est ce qui induit les prestations complémentaires ci-dessus au point P de l'estimation des coûts.

Par ailleurs, des travaux étant prévus au Victoria Hall durant la même période, les concerts de l'Orchestre de la Suisse romande seront transférés sur l'avant-scène du Grand Théâtre. Ce transfert ne sera rendu possible que si les travaux se déroulent en même temps dans les deux bâtiments, et en raison du fait que seule l'avant-scène (proscenium) est nécessaire pour les concerts. Le Conseil municipal sera saisi prochainement d'une demande de crédit relative à une rénovation partielle du Victoria Hall prévue du 14 mai au 31 décembre 2006.

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer environ vingt-quatre mois après le vote du Conseil municipal. Actuellement, ils sont prévus du 1^{er} mai 2006 au 5 novembre 2006. La mise en exploitation prévisionnelle est prévue au début de la saison artistique 2006-2007.

Plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 43.37.03 du 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 6 404 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 760 350 francs.

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.

Le service bénéficiaire du crédit est le département des affaires culturelles.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ***LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 404 000 francs destiné à la rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre, situé au 3, place Neuve, sur la parcelle 5038, feuille 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 404 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 63 411 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens très brièvement, car le Conseil municipal est indirectement déjà au courant du projet dont il est question ici. En effet, en 1987, il a abordé la problématique du gril du Grand Théâtre, dont il a voté non seulement la modification, mais également l'automatisation. A présent, il fonctionne à merveille – c'est en tout cas les échos que nous recevons de la part des utilisateurs du Grand Théâtre. Cette institution possède l'une des plus grandes scènes d'Europe, qui a été pourvue grâce à ce gril d'un système de qualité tout à fait efficace.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, car on en parle régulièrement, il convient de procéder aux mêmes améliorations pour les ponts de scène. Le fonctionnement de ceux-ci, dans leur état actuel, est mécanique et nécessite, comme on l'imagine, un certain nombre de personnes pour les actionner. Mon collègue Mugny m'a signalé qu'il peut y avoir jusqu'à 20 collaborateurs présents derrière la scène pour faire fonctionner le système! Bien évidemment, au-delà des problèmes de sécurité et d'entretien liés à cette installation vétuste, il est également nécessaire d'uniformiser les ponts de scène par rapport au gril existant. Cette demande nous est adressée de manière lancinante par le Grand Théâtre, et nous la soumettons aujourd'hui au Conseil municipal.

Peut-être Patrice Mugny interviendra-t-il tout à l'heure au sujet des délais d'intervention. En effet, nous avons discuté avec le conseil de fondation du Grand Théâtre pour définir les dates auxquelles nous pourrions intervenir. Sachant qu'une programmation de l'importance de celle de cette institution nécessite souvent d'engager les artistes plusieurs années à l'avance, nous devons programmer ces travaux de manière très précise.

Voilà ce que nous pouvons dire en préambule sur cette proposition, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, étant précisé que Patrice Mugny et moi-même ne manquerons pas de répondre aux différentes questions que vous pourriez nous poser dans le cadre de notre audition par la commission des travaux, qui examinera ce projet.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, vice-présidente.)

Préconsultation

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'interviens au nom du groupe socialiste pour expliquer pourquoi nous demandons le renvoi de cette proposition non pas à la

commission des travaux, mais à celle des arts et de la culture. Plusieurs raisons nous ont poussés à faire ce choix.

La première est largement politique, puisqu'elle concerne le financement du Grand Théâtre, qu'il s'agisse du financement annuel par le biais des subventions, ou des investissements fort nombreux et fort coûteux auxquels la Ville procède depuis de nombreuses années pour cette institution. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Grand Théâtre est subventionné par la Ville de Genève, mais nous souhaitons depuis longtemps qu'il le soit également par le Canton, voire par d'autres entités régionales.

Il nous semble donc opportun, à l'occasion de cette proposition, de voir où nous en sommes quant au subventionnement du Grand Théâtre. Nous voudrions savoir, en ce qui concerne ces travaux en particulier, mais également les autres qui ont l'air de s'annoncer, si une discussion va être entamée au sein de la Conférence culturelle, par exemple, ou si des contacts ont déjà été pris avec l'Association des communes genevoises (ACG), afin d'examiner si elle ne pourrait pas prendre en charge une partie des frais. Nous estimons qu'il est important, avant de commencer à étudier les travaux eux-mêmes, de mener une discussion plus politique pour savoir qui va finalement payer ces investissements.

D'autres questions se posent à la lecture de cette proposition. J'ai notamment essayé de retrouver cet investissement dans le plan financier d'investissement 2004-2015, mais je dois avouer que ce n'est pas très clair. En effet, j'ai trouvé deux mentions du Grand Théâtre: une fois dans les crédits votés ou déposés, pour 550 000 francs, et une autre dans la liste des projets à réaliser, pour 9,5 millions de francs. En l'occurrence, nous nous interrogeons: les 6,4 millions de francs demandés dans la proposition PR-372 sont-ils compris dans ces 9,5 millions? Sinon, où figurent-ils?

Voilà des questions qu'il nous semble important de discuter, étant donné les choix déterminants que nous aurons à faire ces prochaines années en matière d'investissements et de priorités.

D'autres questions moins importantes se posent également. Par exemple, dans l'estimation des coûts de la proposition PR-372 figure une somme de 872 000 francs pour couvrir le surcoût dû au déplacement des spectacles au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM). On nous parle également des nombreuses personnes qui travaillent actuellement pour faire fonctionner les ponts de scène du Grand Théâtre: que feront-elles lorsque le système sera automatisé? Il nous semble donc opportun de pouvoir discuter de cette proposition à la commission des arts et de la culture, avant d'examiner les travaux proprement dits. Entendez là, Monsieur Ferrazino, que nous ne souhaitons en aucun cas mettre en danger les personnes travaillant au Grand Théâtre. Nous voudrions simplement discuter de

ces questions et obtenir des réponses satisfaisantes avant d'étudier, quand nous aurons éclairci tous ces points, les travaux eux-mêmes.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, je voudrais d'abord vous rappeler que ces travaux sont extrêmement urgents et absolument indispensables, étant donné que la première moitié a déjà été effectuée – c'est-à-dire le dessus de la scène – et qu'il s'agit maintenant, en résumé, de se charger du dessous. Il n'y aurait pas grand sens à avoir réalisé le dessus, si on ne peut pas avoir le dessous, notamment au niveau de l'harmonisation des commandes, comme l'a très justement dit M. Ferrazino.

J'aimerais également répondre à l'une des questions qu'a posées Virginie Keller Lopez concernant la somme budgétée au plan financier d'investissement de 9,5 millions de francs. Je crois qu'il est très utile de savoir que le Grand Théâtre a pris les devants dans cette affaire, en mandatant une entreprise afin de faire un essai. En effet, la somme qu'il nous demande aujourd'hui est importante et il s'agit de s'assurer que les travaux seront bien faits et que l'entreprise sera couronnée de succès. Le Grand Théâtre a donc fait un essai grâce à un don de la Fondation Hans-Wilsdorf, qui a financé la réfection de trois des ponts du dessous de la machinerie, si bien que les travaux sont passablement avancés et qu'il s'agit maintenant d'aller de l'avant.

A la page 8 de la proposition, nous lisons que les travaux ne pourront commencer que vingt-quatre mois après le vote du Conseil municipal. Je me pose quelques questions à ce propos car, comme le disait très justement M. Ferrazino, durant les travaux, qui sont prévus du 1^{er} mai au 5 novembre 2006, il faudra programmer les spectacles dans un autre lieu, c'est-à-dire au Bâtiment des Forces-Motrices, tout en tenant compte des travaux qui auront lieu simultanément au Victoria Hall. Par conséquent, vu la complexité de l'organisation nécessaire, si la Ville de Genève veut vraiment réaliser les travaux du Grand Théâtre à moindre coût et avec la plus grande efficacité, il s'agit maintenant d'aller de l'avant.

En l'occurrence, faut-il renvoyer cette proposition à la commission des travaux ou à celle des arts et de la culture? D'après moi, la logique voudrait qu'elle soit en tout cas étudiée par la commission des travaux; le contraire me semblerait curieux. Cependant, nous savons par son président, Alain Marquet, que celle-ci est absolument surchargée. Il faut donc prendre en compte le problème des délais. En outre, la commission des arts et de la culture a programmé pour le 17 février 2005 une visite complète des ateliers du Grand Théâtre. Ce serait peut-être là une occasion de procéder à une audition sur cette proposition. Enfin, nous adhérons tout à fait à l'idée de la préopinante socialiste: il nous faut avoir une vision globale de tout ce que le Grand Théâtre nous coûte, afin d'examiner comment nous pouvons le financer. Je pense qu'une telle discussion ne peut être que positive.

Dans cette optique, si la commission des travaux ne peut pas se charger tout de suite de cet objet, nous pensons que celle des arts et de la culture pourrait prendre le relais, non pas en vue d'un renvoi ultérieur à la commission des travaux, mais dans l'idée que les deux commissions étudient cette proposition en même temps, afin de faire avancer le dossier.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous rejoignons l'avis tant du groupe socialiste que des libéraux concernant la vision d'ensemble que pourrait avoir et que doit avoir la commission des arts et de la culture. Sachant qu'au plan technique il n'est plus vraiment question de savoir ce qu'on va faire, comment et pourquoi, mais qu'il s'agit plutôt d'aller de l'avant, sachant également que la commission des travaux a passablement de pain sur la planche, il nous paraît judicieux de renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture, afin qu'une décision y soit prise et que le plénum puisse procéder au vote de cette proposition.

M. Pierre Maudet (R). Nous comptons au départ renvoyer cette proposition à la commission des travaux, mais nous nous rallions finalement à l'idée de M^{me} Keller Lopez pour les raisons exprimées par les préopinants. La commission des travaux est assez «embouteillée», en effet. Cela dit, nous ne voudrions pas – et je le souligne dès ce débat d'entrée en matière – que le renvoi de cette proposition à la commission des arts et de la culture soit une sorte de cheval de Troie pour le grand déballage sur le Grand Théâtre, la discussion générale sur les flux financiers et autres. Nous ne voudrions pas que le débat à la commission des arts et de la culture finisse par retarder le vote de cet objet encore plus que si on le renvoyait à la commission des travaux. Néanmoins, je le répète, nous nous rallions à la proposition socialiste et nous acceptons le renvoi de cette proposition à la commission des arts et de la culture.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'ai deux ou trois informations à apporter par rapport à ce qui vient d'être dit. Tout d'abord, il faut effectivement tenir compte de la programmation des travaux, qui est extrêmement compliquée, puisque le Grand Théâtre n'est pas seul à déplacer ses spectacles au BFM. En effet, simultanément, le Victoria Hall bénéficiera aussi de travaux, notamment pour la climatisation, et l'Orchestre de la Suisse romande se produira pendant ce temps sur la scène du Grand Théâtre, puisque ses concerts ne nécessitent pas l'utilisation de la fosse d'orchestre. Par conséquent, si les agendas des deux institutions ne coïncident pas – je rappelle que nous parlons ici de l'année 2006 – cela entraînera le paiement de débits aux artistes extrêmement importants.

Vous me direz, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il ne fallait pas définir la programmation des spectacles avant d'avoir réalisé les travaux, mais, comme les programmes doivent être bouclés trois ans à l'avance, nous avons bien dû, tout en examinant les problèmes d'ingénierie, organiser les concerts de manière qu'ils puissent avoir lieu pendant la durée des travaux.

Je trouve que l'idée de renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture est bonne, mais, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, rendez votre rapport assez tôt pour que les travaux puissent commencer au printemps 2006. Vous avez une année devant vous et il vous faut tenir les délais, car il serait stupide de dépenser des centaines de milliers de francs à cause des dédits qu'occasionnerait un retard.

Je salue le fait que la commission des arts et de la culture ira prochainement visiter les ateliers de décors du Grand Théâtre. Cependant, M^{me} Contat Hickel, présidente de ladite commission, pourrait aussi envisager d'aller voir la machinerie. Je l'ai fait pendant le spectacle *Hänsel und Gretel*: voir ces ponts de scène au repos est déjà impressionnant, mais regarder les dizaines de personnes qui s'activent dans les décors pour les faire fonctionner, tandis que les chanteurs sont sur scène, permet de comprendre pourquoi il y a parfois jusqu'à 400 personnes travaillant en même temps au Grand Théâtre – je compte bien sûr les musiciens de l'orchestre et le chœur. Evidemment, certains opéras sont plus légers et ne nécessitent pas une telle participation... Il vaut donc la peine de se rendre une fois derrière la scène. Je ne sais pas si tous les membres de la commission des arts et de la culture pourraient, sans gêner, y aller en même temps, mais on peut imaginer qu'elle se répartisse sur deux ou trois représentations.

Je vais maintenant répondre à M^{me} Virginie Keller Lopez quant à la question du financement du Grand Théâtre. Nous sommes un peu pris en tenaille. D'un côté, dans la situation actuelle, l'Etat ne va pas mettre un sou, vous le savez. Ce n'est pas au moment où il veut transférer des charges à la Ville qu'il va investir dans le Grand Théâtre! De l'autre côté, l'ACG est très favorable au Grand Théâtre; non seulement elle le subventionne déjà à hauteur de 1 million de francs chaque année, mais elle lui a octroyé, en plus, 200 000 francs sur deux ans pour sauver le ballet. Cela dit, le Fonds d'équipement communal est asséché par l'Etat, ce qui empêche l'ACG de nous aider dans nos investissements. Finalement, on constate que l'Etat assèche les finances des communes non seulement au niveau de leur fonctionnement, mais également au niveau de leurs investissements. Nous sommes donc dans une situation extrêmement difficile. Je m'adresse ici à la minorité du Conseil municipal, qui est majoritaire au Grand Conseil: vos partis, Mesdames et Messieurs, sont en train d'assécher nos finances, y compris dans le domaine des investissements. Légalement, le Fonds d'équipement communal devrait être alimenté dans des proportions beaucoup plus importantes que ce n'est le cas aujourd'hui.

En ce qui concerne le secteur privé, je rappelle qu'il investit dans le Grand Théâtre des sommes relativement importantes, qu'il a aussi contribué à sauver le ballet, grâce à la Fondation Safra. Les derniers déplacements de spectacles au BFM, pour cause de travaux au Grand Théâtre, ont été payés par M. Demole. Les sommes nécessaires étaient les mêmes que celles que nous prévoyons cette fois-ci, et je vous prie de croire que M. Demole, qui présidait la Fondation du Grand Théâtre, les avait examinées de près. Je le répète, il était arrivé aux mêmes sommes que celles que nous prévoyons aujourd'hui, car c'est toute une organisation administrative et technique qu'il faut déménager d'un coup. Sur ce plan-là aussi, je vous invite à aller voir comment fonctionne le Grand Théâtre. Il m'est arrivé de conseiller à des commissaires d'aller dans les bibliothèques, d'aller voir telle ou telle chose, car c'est ainsi qu'on se rend compte de la manière dont l'argent est dépensé. Le Grand Théâtre est une grosse machine qui coûte très cher, évidemment, car il est plus onéreux de faire travailler 400 personnes que de monter Beckett au Théâtre du Galpon avec quatre personnes! Les proportions sont évidemment différentes.

J'aimerais relever un dernier point. Si nous parvenons, suite aux travaux, à réduire les besoins en personnel du Grand Théâtre, il est évident que nous n'allons pas licencier d'un coup les personnes qui y travaillent actuellement. Je signale qu'en une année plus de 60 personnes ont quitté mon département, pour un départ à la retraite ou pour un autre emploi. Il y a donc régulièrement des places à repourvoir. Si le Grand Théâtre peut se passer de 10 ou 15 postes, nous réduirons petit à petit, entre les reclassements et les départs à la retraite, le nombre de personnes affectées au fonctionnement de la machinerie. J'espère avoir ainsi répondu aux différentes questions posées.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'interviens brièvement, pour dire que le Parti démocrate-chrétien est favorable au renvoi de cette proposition à la commission des arts et de la culture, dans le souci d'aller vite en besogne, comme le recommande le magistrat, mais également afin de soutenir le Grand Théâtre, car cette institution mérite l'appui des autorités municipales.

M. Alain Marquet, président de la commission des travaux (Ve). Je serai très bref. Le président de la commission des travaux ne se sentirait nullement spolié au cas où cette proposition serait renvoyée à la commission des arts et de la culture pour un premier débat, quitte à ce que, ultérieurement, elle soit soumise à la commission des travaux. Cette dernière est actuellement complètement surchargée. Nous voyons arriver des projets qui vont nous prendre beaucoup de temps – je pense notamment à la proposition PR-383 concernant la ligne

de tram Cornavin-Meyrin. Il serait donc judicieux – pour un premier débat, en tout cas – que la proposition PR-372 aille à la commission des arts et de la culture.

M. Pierre Maudet (R). J'interviendrai moi aussi très brièvement pour dire que j'ai écouté attentivement M. Mugny et que j'abonde dans son sens, mais à un point près. On a tendance, ces jours-ci – à plus ou moins juste titre, je le concède – à nous rebattre les oreilles avec ces questions de transfert de charges. Mais, dans le dossier du Grand Théâtre, je vous rappelle, Monsieur Mugny, que c'est M. le député Vert David Hiler qui a proposé le gel des contributions au Fonds d'équipement communal. Certes, il a été suivi par la majorité du Grand Conseil, mais c'est sur son initiative que cette décision a été prise. Alors, ne mélangeons pas ici toutes les majorités et minorités. Pour notre part, nous radicaux, nous constatons que ce fonds est encore assez bien doté pour fonctionner un ou deux ans au minimum et servir au financement de certaines institutions culturelles. Et nous relevons, Monsieur le magistrat, que certains députés proches de votre parti, voire de votre parti, estiment eux aussi que ce fonds est suffisamment bien doté et qu'on peut attendre quelques années avant de l'alimenter et de repasser à la caisse.

Par ailleurs, M. Mugny a souligné tout à l'heure le caractère aléatoire, ou pour le moins sujet à caution, du soutien des privés, année après année. La Fondation du Grand Théâtre, dans laquelle je siège, fait des efforts importants pour le démarchage de privés, et je voudrais le souligner. J'espère que ces efforts pourront se concrétiser au cours des mois à venir et être couronnés de succès. Je crois savoir qu'il y a quelques pistes financières – encore que j'éviterai d'utiliser le terme de pistes... on entend beaucoup parler ces jours de pistes, de Qataris, de Russes, mais à propos d'une autre affaire... Enfin, j'espère que ces pistes pourront se concrétiser sur le terreau genevois, parce que l'avenir et la pérennité du Grand Théâtre passent aussi – c'est une tradition – par le soutien des privés.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Voyez-vous, Monsieur Maudet, l'une des différences entre vous et moi, c'est que, pour ma part, je suis navré de ce que M. Hiler a fait; quant à vous, je ne vous ai pas entendu dire que vous étiez navré de ce que les radicaux ont fait!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (59 oui et 1 abstention).

14. Proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 736 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 21 abribus en ville de Genève (PR-373).

Préambule

En novembre 2002, le Conseil municipal envoyait à la commission des travaux la proposition PR-244: Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 365 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 80 abribus en ville de Genève. Celle-ci avait pour but de racheter à la Société générale d'affichage, dénommée ci-après SGA, 60 abribus, permettant ainsi de supprimer les panneaux publicitaires qui leur étaient liés, ce qui n'était cependant possible qu'avec l'accord de la SGA, et de poser 20 abribus supplémentaires à des emplacements non prévus initialement.

Le 3 décembre 2003, la commission des travaux a préavisé en faveur du renvoi de la proposition PR-244 au Conseil administratif, pour les raisons suivantes:

- entre novembre 2002 et décembre 2003, la convention Ville/Etat/SGA a continué d'être appliquée, de sorte que la limite maximale pour la pose de nouveaux panneaux d'affichage a maintenant été atteinte par la SGA avec pour conséquence que cette dernière ne finance plus de nouveaux abribus;
- la construction de nouveaux abribus par la Ville de Genève, et non par la SGA, ne permet en aucun cas d'obtenir une diminution des panneaux d'affichage.

A ce jour, le recensement fait état de 354 arrêts de bus ou de tram. Cent quatre-vingt-cinq sont pourvus d'abribus et 7 d'un édicule; 107 arrêts ne peuvent être équipés pour différentes raisons (trottoirs trop étroits, présence de commerces, sites protégés, etc.). Il reste donc 55 arrêts à équiper pour un montant estimé à 2 400 000 francs.

Au vu de l'importance de cette somme, la présente demande de crédit, dans un premier temps, se limite à l'équipement de 20 arrêts, qui doivent être considérés comme prioritaires; il s'agit de sites à proximité de lieux publics administratifs ou culturels, d'écoles, de centres médicaux, d'établissements pour personnes âgées, ou encore aux endroits les plus fréquentés par les usagers des Transports publics genevois.

Exposé des motifs

Les arrêts à équiper retenus sont les suivants:

Neuf arrêts proches de lieux publics

Bovy-Lysberg	1 arrêt	Grand Théâtre
Terrassière	2 arrêts	Caisse chômage
Musée Voltaire	2 arrêts	Culture
Palladium	1 arrêt	Hôtel des finances
Trembley	1 arrêt	Ecole
Vermont	1 arrêt	CICG (Centre international de conférences de Genève)
Motta	1 arrêt	Piscine et stade de Varembe

Cinq arrêts proches de centres médicaux

Clinique Générale-Beaulieu
Beau-Séjour
Clinique ophtalmologique
Augustins
Maternité

Six arrêts particulièrement fréquentés par les usagers

Mont-Blanc
Contamines
Rue du Lac
Montchoisy
Pédro-Meylan
Dôle

Description des travaux

Les prestations prévues sont la fourniture et la pose de 21 abribus à 20 arrêts des Transports publics genevois, un arrêt devant être équipé de deux abris.

En complément, une requalification des lieux sera effectuée par l'exécution de réfections partielles ou complètes de trottoirs, dans l'environnement immédiat de certains arrêts.

Un abaissement de trottoir sera exécuté pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La direction des travaux sera assurée par le Service entretien du domaine public. Les dossiers de projet et d'exécution ainsi que la cartographie seront établis par les mandataires.

Estimation du coût	Fr.	Fr.	Fr.
Fourniture et pose d'abribus et travaux liés			526 295
Fourniture et pose de 21 abribus		452 795	
2 abris type socle à 22 555 francs/pièce	45 110		
11 abris type vitre à 23 015 francs/pièce	253 165		
8 abris type potence à 19 315 francs/pièce	154 520		
Requalification des lieux		73 500	
Réfections de surfaces trottoirs:			
en béton 35 m ² à 300 francs/m ²	10 500		
en revêtement bitumineux			
150 m ² à 200 francs/m ²	30 000		
Elargissement trottoir	30 000		
Abaissement d'un trottoir	3 000		
Honoraires			84 000
Ingénieur civil	10 000		
Architecte	46 000		
Géomètre	10 000		
Géographe	18 000		
Divers et imprévus 5% (sur 610 295 francs)			30 515
			640 810
TVA 7,6%			48 700
			689 510
Honoraire de promotion 4%			27 580
			717 090
Intérêts intercalaires sur crédit de construction $\frac{717\,090 \times 4\% \times 16}{2 \times 12}$			19 120
Total du crédit demandé (TTC)			736 210
Arrondi à			<u>736 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mai 2004.

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les études pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ neuf mois, puis suivra la mise en place desdits abris sur une période de sept mois. L'ensemble des prestations décrites ci-dessus durera donc en tout seize mois.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2006.

Obligation légale

Selon l'article 7, alinéa 4, du «cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transport publics genevois» (H. 1.55.04), les abris sont à la charge des communes concernées.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sera présentée pour l'ensemble des objets de la présente demande de crédit.

Agenda 21

L'éclairage n'est pas prévu sur les abribus, la source de lumière de l'éclairage public étant suffisante.

Régime foncier

Chaque emplacement fait partie du domaine public de la Ville de Genève.

Programme financier quadriennal

Cet objet est inscrit sous le numéro 102.019.07 du premier plan financier d'investissement 2004-2015, datation annuelle pour un montant de 4 000 000 de francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public. Le service bénéficiaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public.

Budget provisionnel d'exploitation et charge financière

La réalisation de ce projet entraîne une charge d'exploitation supplémentaire pour le Service logistique et technique de la Division de la voirie de 34 000 francs par année, sur le compte 230200 315 400.

Quant à la charge financière pour l'investissement prévu à l'arrêté (736 000 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 61 620 francs (amortissement au moyen de 10 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 736 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 21 abribus en ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 736 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cette proposition concerne un certain nombre d'abribus à installer sur le territoire municipal. Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'un peu plus de 350 arrêts des Transports publics genevois (TPG) – qu'il s'agisse des trams ou des bus – sont situés sur notre municipalité. Parmi eux, 185 sont actuellement pourvus d'un abribus et 7 d'un édicule construit il y a longtemps. Un peu plus d'une centaine d'arrêts, en raison de leur situation ou de l'étroitesse du trottoir, ne peuvent pas être équipés d'abribus. Sur la totalité des 350 arrêts des TPG situés sur notre territoire, 55 doivent donc encore être équipés. Voilà, dans l'idéal, l'objectif à atteindre.

Par le biais de cette proposition, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, d'installer une vingtaine d'abribus aux arrêts que nous considérons comme prioritaires. Il s'agit, premièrement, d'arrêts qui sont proches de lieux publics comme le Grand Théâtre ou l'Hôtel des finances, où beaucoup de nos

concitoyens se rendent de temps en temps. Deuxièmement, il s'agit d'arrêts qui sont proches de centres médicaux, comme la Clinique de Beau-Séjour, la Clinique Générale-Beaulieu ou la Clinique ophtalmologique. Enfin, il y a des arrêts qui sont particulièrement fréquentés par les usagers des TPG et qui n'ont, à ce jour, toujours pas d'abribus; c'est le cas à la rue du Lac devant la Migros, à l'arrêt Montchoisy sur la route de Frontenex, pour la ligne 9. Ces arrêts doivent également bénéficier d'abribus, pour répondre à la demande des usagers.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le sens de la proposition PR-373. Le Conseil administratif vous demande de bien vouloir l'examiner et de voter ce crédit de 736 000 francs, qui permettra d'équiper d'un abribus les arrêts que j'ai mentionnés.

Préconsultation

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, faisons l'historique de la question. Depuis le rapport PR-244 A concernant la même demande déposée par le Conseil administratif en 2003, vous constaterez que rien n'a changé, sauf le nombre et le prix des abribus. Il y a un certain temps, M. de Dardel a confirmé que la convention entre la Société générale d'affichage (SGA) et la Ville de Genève est encore en vigueur aujourd'hui et qu'elle le sera jusqu'en 2007. Selon cette convention, la Ville n'a pas le droit d'acheter ou d'installer des abribus; je crois donc qu'il y a là un petit problème à régler! La direction de la SGA nous avait d'ailleurs affirmé que la convention ne mentionnait nulle part la possibilité pour la Ville de procéder à l'installation d'abribus.

En outre, j'aimerais souligner qu'il y a un an et demi un abribus coûtait 55 000 francs. Aujourd'hui, on nous le propose à 35 000 francs. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical vous propose d'attendre encore deux ans: peut-être pourrons-nous avoir ces abribus pour 10 000 francs pièce! Nous avons l'impression qu'il y a d'autres priorités que cet investissement de 736 000 francs pour des abribus, d'autant que, selon la convention, aujourd'hui, c'est la SGA qui finance les abribus; la Ville ne doit pas investir un seul centime. Evidemment, l'intention du Conseil administratif, à travers cette proposition, est de mieux gérer l'affichage en ville. Mais je signale que la SGA offre gratuitement des emplacements pour l'affichage officiel et politique. La Ville ne paie rien du tout pour cela; au contraire, la SGA investit beaucoup d'argent pour lui fournir ce service.

Alors, pourquoi investir aujourd'hui 736 000 francs pour quelque chose que nous pouvons obtenir gratuitement? Voilà ce que se demande le Parti radical. C'est pour cette raison que nous n'entrerons pas en matière sur cette proposition.

M. Patrice Reynaud (L). Je vais essayer de comprendre de quoi il retourne – cela rapidement, rassurez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je suis navré, je suis probablement idiot, mais je ne comprends pas bien ce qui est écrit dans cette proposition. Dans un premier temps, je lis – ne vous en faites pas, je ne vais pas relire tout le préambule, mais seulement le parcourir – que le Conseil municipal, en novembre 2002, a renvoyé à la commission des travaux la proposition PR-244 qui, comme on nous le signale un peu plus loin, «avait pour but de racheter à la Société générale d’affichage 60 abribus, permettant ainsi de supprimer les panneaux publicitaires qui leur étaient liés».

Plus bas, je lis: «Le 3 décembre 2003, la commission des travaux a préavisé en faveur du renvoi de la proposition PR-244 au Conseil administratif, pour les raisons suivantes...», et c’est là que, très sincèrement, je ne comprends plus. Je cite: «Entre novembre 2002 et décembre 2003, la convention Ville/Etat/SGA a continué d’être appliquée...», et pour cause, puisqu’elle est en vigueur jusqu’en décembre 2007! Je continue: «...de sorte que la limite maximale pour la pose de nouveaux panneaux d’affichage a maintenant été atteinte par la SGA avec pour conséquence que cette dernière ne finance plus de nouveaux abribus.» J’ai relu la convention en question. Sans doute suis-je non seulement un peu sourd, mais également un peu aveugle, car je n’y ai pas lu grand-chose à ce sujet. Je continue: «La construction de nouveaux abribus par la Ville de Genève – ce qui nous est aujourd’hui proposé – et non par la SGA, ne permet en aucun cas d’obtenir une diminution des panneaux d’affichage.» Or, quelques lignes plus haut, il est écrit que le but de la proposition PR-244 était «de supprimer les panneaux publicitaires qui leur étaient liés». A mon sens, il y a là un évident paradoxe, mais je suis persuadé que le conseiller administratif en charge de ce dossier va le lever très rapidement, avec le talent qu’on lui sait.

Essayons d’aller un peu plus loin. Il existe une convention qui, à moins de faire l’objet d’une résiliation anticipée – ce qui, juridiquement, est effectivement possible, mais qui ne semble pas, en tout état de cause, être le but de la présente proposition – est en vigueur jusqu’en décembre 2007. Alors, il est possible que cette proposition PR-373 soit une manière déguisée de nous amener à une résiliation anticipée – j’allais dire une révocation, pour utiliser des termes juridiques – de cette convention, dans le but de réduire l’affichage en ville de Genève. Si tel est le cas, je signale quand même que l’affichage est une source substantielle de recettes, pas seulement pour un certain limonadier auquel il a été fait allusion tout à l’heure, mais pour nombre de milieux économiques et, par conséquent, pour la Ville également. Si on supprime cette possibilité d’affichage, on va, qu’on le veuille ou non, porter atteinte à l’économie en général et genevoise en particulier. On nous rétorquera – c’est l’objet de cette proposition – que dorénavant c’est la Ville qui paie. Mais je ne vous surprendrai pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en vous disant que la Ville, en cette période de vaches

maigres, commence à avoir du mal à payer! Et, sauf à me tromper considérablement dans ma vision économétrique, il me semble que nos recettes fiscales proviennent essentiellement de l'économie...

Je demande que ces différents paradoxes soient levés, afin que nous puissions – en tout cas nous, libéraux – avoir une compréhension plus claire de cette proposition. Je demande surtout que le Conseil administratif veuille bien nous indiquer l'objectif précis de cette proposition. Qu'il arrête de cacher, une fois de plus, ses projets réels sous le fallacieux prétexte du besoin – ô combien réel – d'abribus en ville de Genève, et qu'il nous dise carrément ce qu'il en est, à savoir qu'il ne veut plus d'affichage à Genève et que la Ville prend le relais! Cela aura au moins le mérite d'être clair et cela nous permettra d'être tout aussi clairs en refusant cette proposition!

M. Guillaume Barazzone (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe démocrate-chrétien – mais cela ne vous étonnera pas – n'entrera pas en matière sur cette proposition. Nous ne nions pas la nécessité d'équiper d'abribus les différents arrêts de tram ou de bus, mais nous contestons le principe qui consiste à se priver d'une prestation offerte par la SGA, selon les termes de la convention en question ici. Nous avons déjà relevé ce point au sujet des toilettes publiques: la majorité de gauche du Conseil municipal s'apprête à voter en toute conscience la proposition PR-343 et un crédit de 11 millions de francs pour des toilettes publiques, alors que la SGA était d'accord de les fournir, moyennant bien évidemment une contre-prestation, c'est-à-dire un certain nombre de panneaux publicitaires lumineux en ville.

Aujourd'hui, on nous demande, pour des raisons idéologiques et électoralistes, de dépenser 736 000 francs pour un équipement que la SGA est prête à nous offrir. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la convention prévoit que, pour un abribus payé et fourni par la SGA, la Ville de Genève lui offre, à l'emplacement qu'elle désigne en ville – et non pas sur l'abribus – un panneau d'affichage publicitaire lumineux. La proposition qui nous est soumise ce soir est à lire en lien avec la proposition PR-244, qui prévoyait la pose de 80 abribus. Entre-temps, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a décidé d'étaler l'investissement dans le temps. Dans la proposition PR-244, on nous disait que, dès le début de la mise en place des nouveaux supports d'affichage, la population avait fortement et négativement réagi. Or aucune pétition n'a été déposée auprès du Conseil municipal pour demander que ces panneaux lumineux soient retirés.

Comme le disait M. Reynaud, le Conseil administratif ne veut pas avouer qu'il ne veut plus d'affichage commercial en ville de Genève. Mais alors, qu'il

dise aux citoyens contribuables quel est le véritable coût de cette décision politique! Au lieu de cela, Messieurs les conseillers administratifs, vous venez par la bande avec une proposition comme celle-ci, où vous n'expliquez pas clairement ce qu'il en est. Je vous rappelle que, dans quelques heures, nous allons discuter de la proposition PR-383 pour l'aménagement de la nouvelle ligne de tram Cornavin-Meyrin-CERN, dans laquelle figurent des rubriques concernant l'achat et la pose d'abribus – encore des abribus!

Pour notre part, nous pensons que c'est une bêtise de refuser un cadeau, car c'est finalement le contribuable qui trinque. Aujourd'hui, Messieurs les magistrats, vous devez prendre la responsabilité politique de vos propositions et dire aux citoyens qu'ils vont payer pour quelque chose qui nous était offert. Les contribuables doivent savoir qu'ils vont payer la fourniture et la pose d'abribus qui nous étaient offerts par la SGA.

Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien n'entrera pas en matière sur cette proposition. Mais comme nous savons qu'elle sera renvoyée par la majorité à la commission des travaux, nous y redoublerons d'efforts pour convaincre la gauche de la nécessité d'appliquer la convention liant la Ville de Genève à la SGA. A la limite, Mesdames et Messieurs, si vous n'êtes pas d'accord d'installer tous les abribus que la SGA pourrait nous fournir, prenez-en au moins la moitié, ou une petite partie. Actuellement, vu l'état difficile des finances de la Ville, nous ne pouvons pas nous priver d'une économie sur nos investissements. La Ville a en ce moment d'autres priorités que de dépenser 11 millions de francs pour des toilettes publiques ou 736 000 francs pour des abribus, alors que ces équipements pourraient être payés par d'autres. Je signale en outre que les 20 abribus qui nous sont demandés ce soir ne sont que les premiers des 80 qui devront être installés en ville de Genève.

M. Alain Marquet (Ve). Je suis très content de prendre la parole juste après le représentant du Parti démocrate-chrétien. Cela me donne l'occasion, en tant que président de la commission des travaux, de rappeler que cette dernière a dû étudier trois objets concernant l'affichage en ville. Sur les trois, deux rapports ont été rendus, mais il en reste toutefois un en souffrance concernant la motion M-300. Le rapporteur en est M. Chevrolet. J'aimerais donc profiter du fait que nous sommes filmés par TV Léman bleu pour lui dire: «Michel, rends ton rapport, on l'attend!» Cela permettra sans doute d'éclaircir un peu la situation de la Ville par rapport à la problématique – pénible pour nous autres, élus – de la SGA. Voilà un premier point que je tenais à souligner à l'intention du Parti démocrate-chrétien.

Le deuxième concerne la SGA, qui véhicule en permanence le message de la publicité. J'ai entendu tout à l'heure un préopinant dire que c'est le citoyen

contribuable qui va devoir payer si nous refusons que la SGA nous offre ces abribus, mais j'aimerais que l'on m'explique qui finance la publicité sur les abribus si ce n'est le citoyen consommateur! C'est un peu l'histoire du serpent qui se mord la queue: de toute façon, la personne qui paie sera la même, il n'y a donc pas vraiment de problème de ce côté-là!

Le vrai problème, en ce qui concerne les abribus, c'est qu'avant le début des négociations sur la nouvelle convention d'affichage en ville de Genève il faut nous débarrasser enfin de cette épine, de cette entrave que représente la SGA pour notre politique publique. Construisons nous-mêmes nos abribus, continuons à aller dans ce sens! C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous encourage à renvoyer cette proposition à la commission des travaux pour une étude rapide.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je m'exprimerai uniquement sur la proposition du Conseil administratif qui nous est soumise ce soir, et donc sur les abribus. J'ai en effet de la peine à comprendre pourquoi on a parlé des toilettes publiques, si ce n'est pour évoquer le coût de cette opération: 13 millions de francs, nous le savons tous! Si, chaque fois que nous discutons d'une proposition destinée à être renvoyée à la commission des travaux, on nous ramène les toilettes qui y sont également à l'étude – alors que cela n'a absolument rien à voir – il va être un peu compliqué de suivre les débats!

Le point qui nous semble important, concernant la proposition PR-373 – indépendamment du fait que le groupe socialiste acceptera de l'analyser à la commission des travaux – c'est qu'elle nous permettra d'avoir une vision générale de la problématique de l'affichage et de la convention négociée par la Ville avec la SGA. En l'occurrence, la SGA peut afficher de la publicité de type commercial et, en contrepartie, elle doit notamment fournir les abribus. Quant à nous, dès le début – il y a plusieurs années déjà, puisque c'était lors de la législature précédente – nous avons souhaité ouvrir le débat, par le biais de motions. M. Marquet vient d'en parler: il y en a eu trois concernant l'affichage en ville de Genève. Nous savons que, très bientôt – à la fin 2005 – il faudra négocier la nouvelle convention entre la Ville et la SGA. Cette proposition est donc l'occasion d'avoir une discussion générale à la commission des travaux sur la question des abribus et, plus largement, sur l'affichage en ville de Genève.

La position du Parti socialiste est effectivement fort différente de celle qu'a avancée ce soir le représentant du Parti démocrate-chrétien, mais nous nous en étions déjà rendu compte lors des précédents débats, vifs et animés, que nous avons eus sur l'affichage dans cette enceinte. Car il faut quand même rétablir la vérité: il y a eu des pétitions sur les abribus et sur l'affichage commercial; ce plé-

num a même débattu de l'indécence de certaines publicités il y a quelques mois. Il est donc faux de prétendre qu'il n'y a eu aucune pétition ni aucune remarque de la part de nos concitoyens à propos de l'affichage, au contraire! Un groupe s'est même créé contre l'affichage sur le domaine public.

Finalement, pour reprendre les propos du représentant du Parti démocrate-chrétien, je dirai que, pour nous, socialistes, il est totalement inopportun de parler de «cadeau» de la SGA. Il n'y a pas eu de cadeau de la part de la SGA, mais un prêt pour un rendu, que nous jugeons malheureux. Nous souhaitons donc revenir sur la convention en commission des travaux, où nous renverrons cette proposition pour un débat général sur l'affichage et les soi-disant cadeaux que la SGA aurait faits à la Ville, cadeaux empoisonnés à notre sens!

La présidente. Je donne la parole à M. Lathion... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, nous lèverons la séance à 19 h 15, juste après l'intervention de M. Lathion. Rassurez-vous, nos débats ne reprendront qu'à 20 h 45...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'en tiendrai à une brève considération politique. J'aimerais rendre ce Conseil municipal attentif au fait que, chaque fois que le Parti démocrate-chrétien ou les groupes de l'Entente proposent des recettes, leur projet est systématiquement refusé par la gauche. A croire que, finalement, les seules recettes que celle-ci peut concevoir sont basées sur l'impôt, mais absolument pas sur les autres sources de financement! (*Applaudissements.*)

15. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3850
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3852
3. Questions orales	3857
4. Proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 540 000 francs destiné à la rénovation partielle de l'auberge de jeunesse, située au 28-30, rue Rothschild, sur les parcelles 81, 82 et 85, feuille 3 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-374)	3870
5. Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 378 900 francs, soit:	
– un crédit de 4 280 200 francs destiné à la rénovation des dépendances de la villa La Grange, située au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrées sous N ^{os} H4, H5, H6, H97 et H98, d'une surface totale de 802 m ² au sol;	
– un crédit de 98 700 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) (PR-376)	3884
6. Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla (PR-378)	3904
7. Motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Jean-Louis Fazio, Eric Ischi, Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Année internationale du sport: pour que la Ville reste dans la course!» (M-514)	3912
8. Motion de M ^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, M ^{me} Virgi-	

- nie Keller Lopez, M. David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{me} Sandrine Salerno, M. Gilles Thorel et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une gestion moderne et dynamique de la dette de la Ville de Genève: arrêtons de faire des cadeaux aux créanciers!» (M-515) 3913
9. Résolution de M^{mes} Alexandra Rys, Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, Sandrine Salerno, Ruth Lanz Aoued, MM. Patrice Reynaud, Roberto Broggin et Pascal Rubeli: «Correspondance adressée au Conseil municipal: pas de courrier anonyme!» (R-76) ... 3914
10. Interpellation de M. Roman Juon: «Maquette de Genève: quel succès!» (I-120) 3915
11. Interpellation de M. Pierre Rumo: «A quand une retraite méritée pour le juriste R. R.?» (I-123) 3918
12. Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 11 550 francs destiné à l'acquisition de trois actions nominatives assorties de trois créances chirographaires de la société anonyme Parking Place de Cornavin (PR-371) 3918
13. Proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 404 000 francs destiné à la rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre, situé au 3, place Neuve, sur la parcelle 5038, feuille 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-372) 3926
14. Proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 736 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 21 abribus en ville de Genève (PR-373) 3942
15. Propositions des conseillers municipaux 3952
16. Interpellations 3952
17. Questions écrites 3953

La mémorialiste:
Marguerite Conus